

Deuxième séance, mercredi 10 octobre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»); prise en considération. – Postulat N° 2001.07 Ueli Johner-Etter/Michel Zadory (dans quelle mesure les reproches du «Beobachter» à l'adresse de l'Hôpital cantonal sont-ils justifiés?); prise en considération. – Postulat N° 2009.07 Markus Bapst/Emanuel Waeber (situation à l'Hôpital cantonal de Fribourg); prise en considération. – Motion N° 1005.07 Michel Buchmann/Christiane Feldmann (implication plus forte du Grand Conseil dans la Commission de la planification sanitaire cantonale); prise en considération. – Projet de loi N° 28 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 40.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: MM. Elian Collaud, René Fürst, Jean-Denis Geinoz, Nicolas Lauper et Carl-Alex Ridoré; sans justification: André Schoenenweid.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Depuis le début de l'année nous bénéficions d'une traduction simultanée. Je vous demande de bien vouloir, dans la mesure du possible, faciliter le travail des interprètes en leur remettant vos interventions écrites – pour celles et ceux qui en ont, bien sûr – et ceci par le biais des huissiers. Je vous rappelle que vous disposez d'un casier vers le bureau des huissiers, dans lequel vous pouvez également déposer vos interventions.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Wanda Suter, Claudine Lerf-Vonlanthen et Violaine Monnerat, élues par le Grand Conseil lors de sa session du mois de septembre 2007 en qualité de juges de paix respectivement des districts de la Sarine (2 postes à 50%) et du Lac (poste à 100%), suite à la restructuration des justices de paix. Il est procédé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»)¹

Dépôt

Nous demandons de traiter ce mandat selon la procédure accélérée prévue aux art. 67 et 174 LGC:

- développement et transmission au cours de la session actuelle;
- détermination / réponse du Conseil d'Etat et prise en considération à la session de novembre.

Développement

Ce mandat est déposé suite à l'annonce d'un dépassement du crédit de construction pour la H189 de 44,3 millions de francs. Selon le communiqué du Conseil d'Etat du 26 septembre, un crédit additionnel ne sera demandé qu'après la détermination de l'Office fédéral des routes sur les possibilités d'une participation financière fédérale. Le message du Conseil d'Etat n'arrivera donc qu'en 2008.

D'autre part, le Grand Conseil est l'instance cantonale qui est responsable des décisions budgétaires et du contrôle du budget. Au moment où un problème avec une importante et immédiate incidence financière surgit, le Grand Conseil doit être informé sans tarder au moins sur les éléments du dossier qui sont connus. Nous demandons dès lors que le mandat concernant cette problématique soit traité selon la procédure accélérée pour disposer de ces informations dans la mesure du possible lors du processus budgétaire pour l'année 2008.

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous sommes ici en face d'un problème qui a surgi publiquement ces

¹ Texte du mandat p. 1541.

dernières semaines et ces derniers mois. Permettez-moi d'adresser d'abord une petite remarque personnelle à M. le Commissaire du gouvernement. Parfois on dit que les anges ont une présence invisible mais qu'on la ressent. M. le Commissaire du gouvernement, ce que vous ressentez aujourd'hui, ce n'est pas votre ange gardien à côté de vous mais l'ombre de vos deux prédécesseurs et si il y a quelques regards critiques en votre direction, sachez qu'ils s'adressent aussi et surtout à vos deux collègues, qui ne sont pas là en ce moment pour nous donner quelques réponses.

Notre groupe ainsi que des co-auteurs, des cosignataires du mandat des groupes PS et PDC demandent un débat accéléré. Pourquoi trouvons-nous qu'il faut agir rapidement ? Notre mandat, que je ne vais pas développer ici mais dont je vous donne seulement le contenu principal, demande qu'on restructure le Service des ponts et chaussées. Face à un dépassement de crédit de 20% annoncé par communiqué du Conseil d'Etat, nous trouvons qu'il faut prendre des mesures dans le service qui dirige ces travaux sans tarder. Bientôt on devra appeler cet ouvrage, la H289, puisque les coûts additionnés annoncés du crédit voté, du crédit supplémentaire et des mesures d'accompagnement des études s'élèvent déjà à 275 millions de francs.

Pour restructurer ce service, le départ provoqué de l'ingénieur cantonal ne suffira certainement pas, il faut bien sûr analyser les causes de ce dépassement de crédit et puis en informer aussi le Grand Conseil. Le Grand Conseil fait partie du débat public, c'est une des seules instances qui n'a aucune information jusqu'ici et nous trouvons que comme instance cantonale responsable des décisions budgétaires et du contrôle budgétaire et face à un calendrier de budget qui s'annonce serré et qui va commencer au mois de novembre, nous devons demander des explications pour un dossier qui aura des incidences financières importantes déjà pour le budget 2008. Le gouvernement nous a annoncé qu'il veut d'abord mener les pourparlers avec la Confédération, puisque nous ne savons aujourd'hui pas si le canton devra payer 15 millions de francs ou plutôt 45 – et ça, c'est l'état des connaissances actuel!

Les mesures à prendre sont urgentes; si vous avez feuilleté la Feuille officielle de la semaine passée, vous voyez que dans cet ouvrage, on est dans la phase critique des soumissions, qui viennent très régulièrement, et que les contrats se font maintenant. Cela veut dire que les problèmes continuent à courir à une vitesse assez rapide. Parmi les réponses que nous demandons figure notamment celle à la question suivante: comment a-t-on pu arriver à un surcoût de 20%? Et comment peut-on annoncer à la commission des routes ainsi que par communiqué de presse, que ces dépassements sont dus, par exemple, pour 20 millions à la sécurité des tunnels alors que M. Lässer avait annoncé en 2004 qu'il n'y aurait justement pas de surcoût pour cette raison-là? Comment peut-on annoncer un surcoût dû au déplacement de la nappe phréatique, c'est un élément qui est connu dès le départ et les lois n'ont pas changé. Comment peut-on dire que l'indice référentiel est une cause de surcoût si on sait qu'un indice n'est qu'un indice et que les contrats, on les fait de gré à gré selon une procédure déterminée? Nous trouvons que

c'est une excuse, qui mérite une explication un peu plus détaillée.

Pourquoi le Service des autoroutes, qui était le seul service de l'Etat qui avait des connaissances en gestion de projets et qui est un peu sous-occupé actuellement, pourquoi les compétences de ce Service des autoroutes n'étaient-elles pas utilisées dans ce dossier? Pourquoi n'a-t-on pas mis des réserves suffisantes dans le crédit d'origine? Est-ce qu'il y avait une méconnaissance de procédure, est-ce qu'il y avait de l'incompétence ou est-ce qu'il y avait une volonté de cacher cela? Nous devons aussi rapidement avoir des réponses, parce que vous savez qu'un peu plus près de nous, ici, il y a le tunnel de la Step et le pont de la Poya qui vont se construire. C'est un dossier qui est en préparation. C'est un dossier où on peut se poser les mêmes questions techniques et les mêmes questions de procédure, c'est un dossier très complexe et nous demandons si là, on a mis une réserve suffisante et si le montant qui était annoncé lors de la votation populaire est vraiment le montant réel des coûts ou si c'était un prix plutôt politique. Donc, si ça discute fort au sein de la population, nous demandons que le Grand Conseil reçoive aussi sans tarder toutes les informations nécessaires. Nous savons qu'en ce moment, ça ne peut être que des réponses avec l'état actuel du dossier et des connaissances du dossier mais nous trouvons qu'il est nécessaire d'agir très rapidement. Merci de voter cette urgence.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Ich äusserere mich im Namen der Strassenkommission, um einige Sachen klarzustellen. Das Ziel des eingereichten Auftrages «Restrukturierung und Kontrolle der Abteilung Brücken und Strassen» war Gegenstand der Diskussion der letzten Sitzung der Strassenkommission vom 17. September. Die Kommission wurde am 16. April zum ersten Mal darüber informiert, dass beim Projekt H189 eine Kostenüberschreitung zu verzeichnen sei. Diese Information erfolgte allerdings ohne Zahlenangabe. Es ist festzuhalten, dass die Strassenkommission informiert sein wollte und will, aber nicht die Funktion einer Untersuchungskommission im Sinne des nun deponierten Auftrages innehatte. Dazu hatte sie keinen Auftrag. Anlässlich der Sitzung vom 17. September hat die Kommission eine ausgedehnte Diskussion zum Thema H189 geführt. Herr Staatsrat Godel hat die Kommission über die Situation informiert und ihr zugesichert, dass er alles unternehmen werde, um die Fakten auf den Tisch zu legen. Er hat auf die Fragen der Kommissionsmitglieder geantwortet, die im Zusammenhang mit dem Management dieses grossen und wichtigen Projektes gestellt wurden. Im Weiteren hat er Lösungsansätze aufgrund der Fragen der Kommissionsmitglieder für die Zukunft für gleichartig grosse Projekte aufgezeigt. Nach den Erklärungen des Kommissars hat die Kommission die fehlende Information zur Kostenüberschreitung durch die zuständige verantwortliche Dienststelle bemängelt. Kritisiert wurde vor allem auch, dass die Presse vor den Kommissionsmitgliedern informiert war. Nachdem die Kommission den vorliegenden Auftrag nicht diskutiert hat, kann sie auch keine Stellungnahme abgeben. Festzuhalten ist aber, dass der Auftrag genau in die Richtung geht, die an der Sitzung vom 17. September besprochen wurde,

und es handelt sich um die gleichen Fragestellungen. Wesentlich und wichtig ist aber, dass der von der Kommission wie vom Auftrag gewünschte Bericht fundiert ist und die nötige Transparenz bringt. Es bringt sicher nichts, kurzfristig etwas zu verlangen, das nicht vollständig und fundiert ist. Zudem muss er Lösungen für die Begleitung zukünftiger grosser Projekte wie z.B. der Poya-Brücke in administrativer wie auch in finanzieller Hinsicht aufzeigen.

Elections

Diverses fonctions de l'ordre judiciaire¹

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Mon intervention concerne l'ensemble du préavis du Conseil de la magistrature. Vous l'avez sous les yeux. Ce préavis concerne des personnes qui sont déjà en poste, donc des réélections. En vertu de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, loi que nous avons adoptée ce printemps, le Conseil de la magistrature, dans les cas de réélection, a le pouvoir de décider s'il veut mettre ou non des postes au concours selon l'article 18 de cette loi. Pour trancher cette question, le Conseil de la magistrature s'est tout d'abord renseigné auprès du Tribunal cantonal, autorité de surveillance jusqu'à la fin de cette année. Pour chaque nom, le Conseil a demandé au Tribunal cantonal si ces personnes exerçaient leur fonction avec satisfaction et s'ils faisaient preuve d'une grande disponibilité. Le Tribunal cantonal n'a relevé aucun empêchement à la réélection de ces personnes.

Ensuite, le Conseil s'est renseigné auprès des présidents des autorités concernées. Toutes les réponses ont été positives. Le Conseil de la magistrature, sur ce, a décidé de donner un préavis positif pour toutes ces réélections. Je remercie la Commission de justice, qui a suivi le préavis du Conseil de la magistrature. Je relève que deux assesseurs suppléants de la Chambre des prud'hommes de la Glâne, à savoir M^{me} Isabelle Schweiwyler et M. Jean-Louis Page, ont annoncé tardivement qu'ils ne se présentaient pas à leur réélection. Leurs noms n'apparaîtront pas sur les listes de vote. Ces deux postes seront mis au concours dans des annonces qui paraîtront dans la presse jeudi et vendredi. Je vous remercie de tenir compte du préavis du Conseil de la magistrature.

Motion d'ordre Christa Mutter/Benoît Rey (demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées»)

Prise en considération: suite

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe PDC doit également avouer avoir été très surpris du dépassement annoncé sur le chantier de la H189. Il

remercie M. le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions d'avoir pris en main ce dossier, d'avoir tiré les conséquences et surtout d'avoir promis de faire la lumière totale sur les raisons de cet important dépassement, puisque un chiffre de 43 millions a été articulé. Il note avec soulagement cette volonté de transparence dans l'information, qui a malheureusement fait défaut jusqu'à ce printemps puisqu'en avril déjà, M. Godel avertissait la Commission des routes et celle des finances et de gestion du problème qui allait se présenter. Il articulait toutefois des chiffres qui paraissaient acceptables face aux difficultés techniques présentes dans cette réalisation.

Certes, nous connaissons maints exemples de dépassements de crédit dans le percement de tunnels et la conduite de grands chantiers routiers. Nous devons également constater que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a dû s'occuper en parallèle de deux projets colossaux. Celui de la H189, qui était en cours de réalisation, et celui du pont de la Poya, qui était en phase d'étude et d'estimation pour une votation populaire. Nous pouvons comprendre que face à deux immenses projets, le Service des ponts et chaussées a dû absoudre une masse de travail en plus des tâches ordinaires et ceci certainement sans avoir de ressources humaines supplémentaires, en tout cas suffisantes. Cela n'excuse toutefois pas tout et nous comprenons les mesures qui ont déjà été prises par le Conseil d'Etat pour corriger ces manquements. Nous avons également pris note que certains dépassements sont totalement explicables en raison de contraintes supplémentaires de l'Office fédéral des routes, notamment au niveau de la sécurité. D'autres points mériteront des explications complémentaires et nous avons noté que le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a la ferme volonté de donner des explications complètes au Grand Conseil. Nous saluons cette attitude, qui va certainement permettre dans une certaine mesure de rassurer ce parlement. Aussi, nous nous posons sérieusement la question si le mandat déposé est vraiment indispensable, puisque le Conseil d'Etat, je le rappelle, va s'expliquer sur l'ensemble du dossier. Notre groupe est toutefois d'avis que cette démarche est de nature à rassurer notre parlement, qui, lui aussi, exige une analyse détaillée de la situation.

Quant à la procédure accélérée, nous ne pensons pas qu'elle soit de nature à améliorer le flux des informations. En effet, pour notre groupe, il est essentiel que le Conseil d'Etat dispose de tous les éléments pour procéder à une analyse complète de ce dépassement. Nous savons qu'à ce jour, il ne connaît pas l'attitude de l'OFROU face à certains aspects du dépassement. Quelle va être sa participation, quelle part va rester à charge du canton, quelle est sa part de responsabilité dans le dossier, le Conseil d'Etat pourra-t-il exiger les montants compensatoires, à ce jour personne ne le sait, ni l'OFROU, ni le Conseil d'Etat. Il faudra donc patienter un peu. Là également, notre groupe ne tient pas à faire obstacle à l'urgence. On demande aux auteurs de la motion de donner au Conseil d'Etat le temps nécessaire afin de réunir l'ensemble des éléments qui nous permettront une information complète. Il serait en effet dommageable de morceler cette information,

¹ Préavis pp. 1512 et 1515.

seule une vue d'ensemble permettrait une analyse sérieuse de la situation. Aussi, nous voterons l'urgence afin d'attirer l'attention sur le degré d'importance du dossier tout en admettant que le Conseil d'Etat ne devra donner une réponse qu'au moment où il disposera de tous les éléments. Cette urgence sera également un signal donné au Conseil d'Etat afin qu'il mette tout en place pour aller le plus rapidement possible de l'avant. Notre groupe exige toutefois que cela soit fait dans la sérénité, la sincérité afin que le Grand Conseil ait une image exacte de la situation. C'est pour cela et dans cet esprit uniquement que notre groupe va soutenir l'urgence.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Comme la plupart d'entre nous, j'ai été désagréablement surpris d'apprendre par les journaux le dépassement très important du crédit de construction de la H189 en premier lieu par le «Temps», qui parlait de 70 millions – par quelle source ce journal a-t-il été informé? Puis les démentis par le Commissaire du gouvernement tout d'abord à la télévision puis en conférence de presse, durant laquelle de plus amples informations nous ont été communiquées ainsi que les principales raisons de ce dépassement de crédit. Je tiens à saluer la première mesure qui a été prise par M. le Commissaire du gouvernement. Le connaissant, je suis persuadé qu'elle est justifiée, même si le communiqué de presse annonçant le départ de l'ingénieur cantonal, était quelque peu laconique.

Ceci étant, il semblerait, de l'aveu même du Commissaire du gouvernement, qu'il n'y avait pas un bon pilote à bord – un projet de cette ampleur ne pouvait que difficilement être maîtrisé par ses services. Pourquoi ne l'a-t-on pas remarqué plus tôt? Autant de questions qui méritent de la part du Conseil d'Etat des réponses claires et précises ainsi que l'annonce dans un délai rapproché des différentes mesures qu'il envisage de prendre pour éviter qu'un tel cas ne se reproduise. Le dépassement de crédit que l'on discute aujourd'hui ne doit pas se creuser encore, il en va de la crédibilité de notre gouvernement. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler tout prochainement. Dans ce sens, c'est à l'unanimité que notre groupe votera le traitement accéléré de ce mandat pour autant bien sûr que d'ici à novembre, le Commissaire du gouvernement puisse nous éclairer complètement ou faire toute la lumière sur cet épineux dossier. Si tel ne devait pas être le cas, et là, j'attends votre réponse M. le Commissaire du gouvernement, notre groupe ne votera que le mandat mais on ne verrait pas la nécessité d'en voter l'urgence.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Vous l'avez certainement toutes et tous entendu, dans la rue, au restaurant, dans les nombreuses assemblées qui ont cours en ces jours, à l'annonce du montant de 45 millions de dépassement du crédit pour la route de contournement de Bulle, le peuple, ce bon peuple fort sage, qui a voté en confiance devant toutes les assurances données à l'époque quant au coût de cet ouvrage, eh bien ce peuple, ces gens de la base, ce contribuable directement concerné, tous ces gens-là ont crié au scandale. Et ils ont absolument

raison. Comment est-il acceptable d'avaliser un tel dépassement alors qu'une armada de hauts commis, d'ingénieurs, d'architectes... comment est-ce possible que ces gens-là en arrivent à de telles erreurs dans la prévision et dans le comptage? Est-ce que l'argent public a si peu de valeur pour qu'on en arrive à jeter dans les fouilles des sommes aussi considérables? Je pense donc que cette motion urgente ne pourra pas faire de miracle, mais elle aura au moins le mérite d'apporter des explications que sont en droit d'attendre tous les contribuables fribourgeois.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a discuté de la problématique que nous pose ce dépassement du crédit de construction de la H189. Le sujet est populaire, on en parle dans toutes les chaumières du canton. Compte tenu de l'importance de ce dépassement, nous avons besoin d'un débat sur cette question, puisque les explications en l'état sont insuffisantes pour comprendre les raisons de cette situation. Bien des questions posées par ce mandat par nos collègues députés doivent trouver des réponses. Même si les manquements déjà observés nous démontrent que nos structures cantonales ne sont pas adaptées pour gérer des projets d'une telle importance, la procédure accélérée demandée par ce mandat sur la question précise de la restructuration et le contrôle du Service des ponts et chaussées n'est pas judicieuse. Agir dans l'urgence, c'est souvent contre-productif. On veut une transparence totale, surtout si la responsabilité de ce dépassement s'étend bien au-delà du Service des ponts et chaussées comme le démontrent les premières explications. Au nom du groupe libéral-radical, oui au débat en connaissance de cause, plutôt non à la procédure accélérée pour ne pas mettre de pression sur des gens qui ne sont pas forcément les premiers responsables.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Wir haben in der vergangenen Legislatur Steuervergünstigungen zugestimmt, die unserem Kanton jährlich Mindereinnahmen von 66 Millionen Franken bringen. Weitere 10 bis 12 Millionen werden in diesem Jahr dazukommen. Wie wollen wir in Zukunft diesem Kanton noch eine gute Entwicklung, und nicht Stillstand ermöglichen, wenn zusätzlich zu diesen Mindereinnahmen von Steuern solche Kostenüberschreitungen in wichtigen Projekten auf uns zukommen? Wir stehen vor einem weiteren grossen Projekt: Der Poya-Brücke. Heute müssen wir die Verantwortlichkeiten und die Abläufe klären rund um das, was bei der Umfahrungsstrasse Bulle abgelaufen ist, um vorzusorgen. 44,3 Mio. sind eine grosse Summe; zu gross, um sie einfach zu schlucken, ohne Konsequenzen zu ziehen und daraus, vor allem daraus zu lernen. Wir müssen heute auf den Tisch legen, was falsch gelaufen ist. Wir müssen heute Antworten auf offene Fragen bekommen. Der Spatenstich für die Poya-Brücke fällt übermorgen, d.h. Anfang 2008. Deshalb unterstütze ich die Dringlichkeit dieses Mandates.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Je ne vais pas revenir sur les arguments du fond, sur la nécessité de discuter de ce dépassement de budget, je crois que nombre de

mes collègues se sont déjà exprimés à ce sujet et tout le monde s'y réfère. Par contre, je souhaiterais rajouter un mot en ce qui concerne l'urgence. La loi sur le Grand Conseil nous donne cette possibilité de donner un caractère d'urgence à une intervention parlementaire et c'est la seule possibilité qui nous est donnée pour qu'une intervention soit traitée déjà ou soit acceptée déjà au cours de la séance où elle est déposée. Il y a plusieurs d'entre vous qui ont fait un certain nombre de commentaires en se disant que l'urgence se justifie dans ce sens, mais qu'il ne faut pas non plus vouloir absolument avoir une réponse définitive et circonstanciée pour la session de novembre étant donné qu'un certain nombre de réponses à des questions va probablement nécessiter du temps.

J'attire donc votre attention sur le fait que l'urgence, c'est la prise en considération de ce mandat par le Conseil d'Etat, que l'on n'attend pas une session ou deux sessions pour pouvoir traiter du sujet et que le temps nécessaire devra être pris pour donner les réponses définitives. Deuxième élément sur lequel j'aimerais me prononcer: nous allons discuter du budget 2008. Dans plusieurs discussions que j'ai eues avec des collègues, on m'a fait remarquer que cela n'avait pas d'incidence sur le budget 2008 étant donné que nous parlions là d'investissements et pas du budget annuel. C'est oublier un peu rapidement que nous avons une réglementation sur l'amortissement des investissements et que quand nous parlons d'un budget de 45 millions, ces amortissements d'investissement ont des conséquences sur le budget annuel qui sont non négligeables. Je vous rappelle que dans des discussions de budget, pour ceux qui sont là depuis longtemps, nous avons eu à de nombreuses années des discussions pour augmenter des montants de 50 000 francs ou de 60 000 francs pour l'Office d'aide à la jeunesse ou autre sans pouvoir trouver les moyens financiers de le faire – ces amortissements-là vont représenter des montants bien supérieurs. Donc il est absolument nécessaire que le Commissaire du gouvernement, au moment où nous allons discuter du budget 2008, puisse nous donner non pas nécessairement les chiffres exacts qui vont concerner le budget, parce que nous n'aurons peut-être pas encore la réponse de la Confédération, mais tout du moins une fourchette de montants auxquels devra se confronter le canton et qui nous permette de voir quels seront les dépassements budgétaires auxquels nous devons nous attendre pour 2008. C'est dans ce sens que je vous demande de soutenir l'urgence de ce mandat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste déplore également les manquements des mandataires ainsi que des services de l'Etat et soutiendra le mandat ainsi que la procédure accélérée. Il est inacceptable que près d'une année après les premiers indices de dépassement, il n'est toujours pas possible de donner un chiffre vraiment précis et que ce chiffre soit donné pour contredire une information donnée dans la presse. Je crois comme beaucoup d'entre vous qu'on a tous été offusqués de découvrir ces informations dans la presse alors que même en Commission des routes on n'avait pas eu de chiffres, si ce n'est qu'on avait été informés d'un dépassement, mais tout cela dans des montants raisonnables.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier tous les intervenants. Je crois que le débat est extrêmement serein et je crois que c'est réjouissant. C'est très volontiers que je m'exprime sur le mandat, respectivement sur l'urgence, en rapport avec un service de ma Direction, en particulier le Service des ponts et chaussées. Tout d'abord, permettez-moi d'affirmer clairement que j'ai dans ce Service environ 220 personnes. Même si nous avons un problème actuellement, j'affirme haut et fort que je suis fier et enchanté de mes collaboratrices et collaborateurs, qui sont vraiment à la hauteur de leurs tâches. Je leur dis merci pour leur engagement tout au long de l'année et plus particulièrement en cette période difficile. Je crois que chacun comprend que cela crée quelques tensions bien entendu et des surcharges de travail.

Maintenant, venons-en au mandat et à l'urgence. Pour moi c'est absolument clair, les trois points cités dans ce mandat, dans le texte du mandat, ces trois points, qu'ils soient précisés ou pas... je donnerai toutes les informations avec la transparence nécessaire et je vous donnerai déjà aujourd'hui ce que j'en sais. D'ailleurs, mes investigations ont commencé, puisque j'ai mandaté un organe externe, et la première conclusion, c'est qu'il y a eu des lacunes dans le suivi financier. Ce n'est bien sûr qu'un premier constat. Mes investigations continuent pour pouvoir donner les réponses à toutes les questions ouvertes, notamment dans le fonctionnement et l'organisation de ce projet ou des projets d'une manière générale. Le résultat de nos investigations me donnera, d'une part, les réponses aux questions posées et, d'autre part, la voie à suivre pour une certaine restructuration. Je peux d'ailleurs vous informer à ce sujet que j'ai déjà donné mandat à mes services de me proposer une nouvelle organisation, ça date déjà du début septembre ou du mois d'août, notamment pour le projet Poya et ceci dans le sens des commissions que nous avons actuellement pour les constructions au niveau de l'Etat. Je ne vous cache pas que pour moi, c'est important de démarrer sur d'excellentes bases par rapport à ce projet de la Poya, d'ailleurs les adjudications pour les mandats pluridisciplinaires devraient être faites prochainement par le Conseil d'Etat.

Quelques mots maintenant sur les coûts qui ont été cités ou annoncés. Le Conseil d'Etat a publié un communiqué de presse que chacun d'entre vous a pu lire. Je ne vais pas aujourd'hui entrer dans le détail des chiffres. Nous aurons l'occasion d'en parler soit lors d'une conférence de presse, que j'ai promise, je le rappelle, et bien sûr au Grand Conseil lorsque je viendrai avec le message, ou avant, par rapport à l'urgence discutée aujourd'hui. Mais permettez-moi quand même de rappeler que de nouvelles exigences venues de la Confédération, et je ne cherche pas des excuses, je vous dis la réalité des choses, exigences venues de la Confédération après le vote du peuple en 2001, ont grevé lourdement le budget. Ce qui est grave dans cette affaire, c'est que les services connaissaient les premiers dépassements depuis plusieurs années et que leurs supérieurs n'aient pas été informés.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces chiffres, notamment de l'indice, puisque nous aurons l'occa-

sion d'en reparler dans le détail. Lorsque M^{me} Christa Mutter a parlé de l'indice, elle a aussi affirmé qu'on aurait dû s'adjoindre le soutien du SAR pour effectuer ce travail parce le SAR n'était pas surchargé. Sans entrer dans les détails, je vous dis clairement que le SAR a son travail de tous les jours, d'autant plus que le personnel, ces dernières années, a fortement diminué. Mais si, maintenant, je me suis adressé au SAR pour une période transitoire, c'est qu'il me fallait bien quelqu'un. J'ai trouvé en la personne de l'ingénieur en chef une personne de qualité qui est capable de diriger la barque pendant un certain temps.

J'en viens maintenant à l'urgence. Pour moi, je le dis clairement, c'est un dossier urgent. J'aurais d'ailleurs souhaité présenter ce projet de crédit additionnel cette session. J'en veux pour preuve que j'ai demandé à la Secrétaire générale du Grand Conseil la nomination anticipée de la commission pour traiter de cet objet. Cela vous a d'ailleurs été annoncé le vendredi de la dernière session par le président du Grand Conseil, M. le Député Jacques Morand. Malheureusement, je dis bien malheureusement, le message n'est pas prêt pour la simple et bonne raison que je n'ai pas la réponse de l'OFROU. Et je ne sais pas aujourd'hui s'ils prendront la totalité du dépassement, puisque ce dossier est complexe.

A cet effet, mes services ont eu une séance hier à l'Office fédéral des routes à Ittigen. Et j'ai demandé à mes services de me faire une note ce matin, rapidement, pour me donner un petit peu le sentiment de l'OFROU. Je vais vous lire maintenant cette note préparée par mes services afin que vous ayez toute la transparence nécessaire. On m'écrit ceci: «L'OFROU a fait un premier examen des documents remis avant la séance et avec nous une analyse des documents remis en séance – donc c'était hier après-midi. Notre premier sentiment est plutôt bon dans la mesure où l'on a pu constater qu'ils voulaient nous aider. Ils nous ont de nouveau précisé qu'il fallait encore leur laisser un peu de temps. Ils ont d'abord parlé de la fin de l'année 2007, voire de janvier 2008 au plus tard, pour la remise de leur préavis sur la demande additionnelle de la contribution fédérale, préavis nécessaire pour que vous puissiez aller devant le Grand Conseil. C'est seulement après la décision favorable du Grand Conseil qu'ils feront l'octroi additionnel (montant plus grand que 25 millions: compétence du chef du département). Ils ont demandé que vous leur transmettiez – donc cela s'adresse à moi – le rapport de Fidiconsult comme vous le leur aviez promis lors de votre entrevue le 21 septembre dernier – ce qui est exact. Ensuite, on a fait le point sur les documents et donné des réponses ou des compléments sur certains éléments du dépassement. Il a été constaté qu'il était nécessaire de leur remettre la dernière version du message adopté par le Conseil d'Etat avec réserve pour surprises futures et de revoir le rapport sur les dépassements dans le sens du dernier message. De même, ils nous ont demandé s'il était possible de compléter l'historique du projet que nous avons établi dans la phase des études. De leur côté, ils nous feront parvenir un modèle de rapport d'avancement mieux adapté pour réviser la version que nous leur avons donnée: délai vendredi 19 octobre.

Enfin, nous avons insisté pour le traitement rapide du dossier. Finalement, nous avons fixé une nouvelle séance de travail pour le vendredi 2 novembre à Ittigen, à laquelle il serait bien que M. Piller, ingénieur cantonal ad intérim, participe. Cette séance doit permettre d'avancer plus rapidement dans l'examen de notre demande additionnelle et d'envisager un préavis de l'Office fédéral des routes pour la mi-novembre, ce qui permettrait de saisir la Commission des routes pour la session de décembre 2007.

En conclusion, nous avons ressenti de bonnes dispositions de la part de l'OFROU, comme déjà dit plus haut, ce qui nous laisse entrevoir une issue favorable sur la demande du canton.» Vous avez là la note totale que j'ai reçue ce matin à 7 h 41.

Maintenant, je vais vous donner encore quelques informations sur la procédure que j'ai suivie depuis que j'ai eu connaissance de ce dossier, qui est long pour moi mais qui est long pour vous les députés et pour l'ensemble de celles et ceux qui attendent des réponses. Comme cela semble long, permettez-moi de retracer en quelques mots l'histoire.

Lors d'une séance en début janvier, j'ai demandé à l'ingénieur cantonal et au chef de projet la situation financière de la H189. On m'a répondu qu'il y avait quelques problèmes ou soucis financiers. Lorsque j'ai demandé l'ampleur de ces soucis, on m'a répondu «de l'ordre de 3 à 5 millions» et qu'il s'agissait du traitement des matériaux. J'ai demandé un rapport qui m'a été promis pour le mois de février. Suite à plusieurs demandes de ma part, on m'a toujours affirmé qu'on attendait des renseignements des mandataires. Le 21 mars, j'ai adressé moi-même une lettre aux mandataires; je ne pouvais plus supporter d'attendre et qu'on me dise toujours que c'était les mandataires qui étaient fautifs.

A cette époque, soit quelque temps après, en avril – je crois que cela a été cité par le vice-président de la commission des routes – j'ai informé soit la Commission des routes, soit la Commission des finances et de gestion qu'il y avait un problème, dont je ne connaissais pas l'ampleur. J'ai eu les premiers chiffres crédibles, je ne peux pas vous donner la date exacte, mais en mai. J'ai d'ailleurs, à la fin mai sauf erreur, informé le Conseil d'Etat. Ensuite, c'est une succession d'informations et de messages différents qui me sont parvenus. Et la lenteur des différentes informations était due selon mes services, selon l'ingénieur cantonal en tout cas, aux lacunes des bureaux d'ingénieurs ou à la lenteur des bureaux d'ingénieurs.

Pourquoi j'ai mandaté un organe externe pour vérifier les chiffres? A un moment donné, la confiance a totalement disparu, a été totalement rompue. Pourquoi? Lorsque j'ai demandé des explications sur un dépassement de 950 000 francs sur un budget de 500 000 francs, eh bien là, on m'a dit, le lendemain après-midi, qu'on s'était trompé de 500 000! Vous comprendrez bien ma colère lorsqu'on nous balance des messages à longueur de semaine et qu'il y a des erreurs aussi importantes.

Suite aux différentes versions du projet de message, j'ai décidé bien sûr, de mandater un organe externe pour vérification des chiffres avancés par mes services. De plus, je suis allé à l'OFROU, je l'ai dit tout à l'heure

dans le procès-verbal que je vous ai lu, à Ittigen, le 21 septembre. J'ai appris là que l'annonce du dépassement n'avait pas été transmise avant le 31 août de cette année. J'ai même appris que l'OFROU n'avait jamais eu d'informations de la part de mes services depuis l'approbation du projet, sauf erreur en 2003. Je précise encore une chose, c'est que l'OFROU a demandé à plusieurs reprises des informations à l'ingénieur cantonal et il n'a jamais eu le retour de ces informations, dixit M. Testuz de l'Office fédéral des routes.

Je termine ces informations, dont j'ai aussi les preuves – j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la presse – que les coûts étaient connus depuis l'automne dernier et que le Directeur de l'aménagement et le Conseil d'Etat n'ont jamais été informés; nous en avons aussi les preuves. Je termine mes informations en affirmant clairement qu'il y a une urgence, mais, comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas attendu votre intervention ou vos interventions pour agir. L'ingénieur cantonal ad intérim préside un comité de direction mis en place par le Conseil d'Etat, composé de différentes personnes de ma Direction, en particulier du Service des ponts et chaussées. Ces gens font un travail remarquable, je peux vous l'assurer, dans le but de recentrer les activités du service en particulier sur deux projets-phare: la H189 et le pont de la Poya.

En conclusion, que vous disiez oui ou non à l'urgence, cela ne change rien à ma vision. Je souhaite simplement faire le plus vite possible la totale lumière sur cette affaire dans la mesure de mes possibilités, ceci dans l'intérêt de l'ensemble des partenaires et de la transparence envers le peuple fribourgeois. Pour cela, je dois attendre deux éléments principaux: le résultat de mes propres investigations et bien sûr la décision de l'Office fédéral des routes. Nous devons tirer les enseignements et mettre tout en œuvre pour que cette situation ne se répète pas une nouvelle fois. (*Applaudissements!*)

– Au vote, la procédure accélérée pour cet objet est acceptée par 69 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC,

PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 69.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Jendly (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Le mandat «restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées» est ainsi traité selon la procédure accélérée, conformément à la demande de la motionnaire.

Postulat N° 2001.07 Ueli Johner-Etter/ Michel Zadory

(dans quelle mesure les reproches du «Beobachter» à l'adresse de l'Hôpital cantonal sont-ils justifiés?)¹

Postulat N° 2009.07 Markus Bapst/Emanuel Waeber

(situation à l'Hôpital cantonal de Fribourg)²

Prise en considération commune

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Nach der Pressekonferenz vom 4. Januar, wo die vom Beobachter aufgegriffenen Vorkommnisse am Kantonsspital Freiburg auf der ganzen Linie dementiert und abgeblockt wurden, haben wir in Sorge um das Image des Freiburger Kantonsspitals am 8. Januar das Postulat eingereicht, um eine Untersuchung zu provozieren. In der Folge wurde Herr Zosso zur Abklärung der Vorkommnisse eingesetzt, der seinerseits etwas später wegen des komplexen Umfangs Herr Annoni mit der Untersuchung beauftragte. Nach weiteren Vorstössen kam plötzlich Bewegung in die zuerst dementierte Angelegenheit und heute haben wir den vollständigen Bericht des Audit des Herrn Annoni in der Hand.

Nach meinem Wissen ist dies das erste Mal, dass ein solcher Bericht integral dem Grossen Rat zur Einsicht gewährt wird. Für Freiburg wahrlich ein Fortschritt. Der erstellte Bericht lässt die damaligen Zustände und Vorkommnisse im Kantonsspital in keinem guten Licht erscheinen, er weckt ungute Gefühle und es bleibt ein schaler Geschmack zurück. Im erstellten

¹ Déposé le 8 janvier 2007, développé le 12 février 2007, *BGC* p. 282; réponse du Conseil d'Etat le 10 juillet 2007, *BGC* p. 1216.

² Déposé le 22 mars 2007, *BGC* p. 287, développé le 16 avril 2007, *BGC* p. 615; réponse du Conseil d'Etat le 10 juillet 2007, *BGC* p. 1216.

Bericht ist von der Konfliktsituation in der Klinik für Chirurgie, vom intern schlechten Arbeitsklima zwischen Chirurgen und Anästhesisten, von der besonders angespannten Beziehung zwischen der Direktion des Kantonsspitals und dem damaligen Chefchirurgen, dem unbefriedigenden Management im Allgemeinen die Rede, etc. Im Kapitel 5 wird im Bericht bestätigt, was vor allem in Deutschfreiburg seit langer Zeit kritisiert wurde und immer noch wird, nämlich dass es effektiv so zu sein scheint, dass die Amtssprache am Kantonsspital Französisch ist.

Zu denken dürfte aber vor allem die Beurteilung des Direktors geben, der zwar als intelligente und als strategisch denkende Person erwähnt wird, dem es aber durch seine Kontakt- und Kommunikationsqualitäten doch nicht gelingt, andere für seine Sache zu gewinnen. Meine Damen und Herren, in der Privatwirtschaft würde bei einer solchen Qualifikation eher die Freistellung als eine Beförderung in Betracht gezogen. Als heutiger Generaldirektor des Freiburger Spitalnetzes wird er seinen Steigbügel halten und der Freiburger Bevölkerung beweisen müssen, ob das erneut in ihn gesetzte Vertrauen gerechtfertigt war. Heute betreffend Führung und Management des Generaldirektors des Freiburgischen Spitalnetzes nämlich den ganzen Kanton und nicht ein einzelnes Spital. Mit den Entscheidungen des National- und Ständerates letztthin zur Öffnung der Kantons Grenzen für Spitalbehandlungen wird der Wettbewerb sicher nicht einfacher werden und die neue Organisation wird interne Querelen noch schlechter ertragen.

Und letztendlich: Aus Fehlern soll man lernen. Die Ansätze dazu sind mit den Entscheidungen des Verwaltungsrates vom 14. Juni da. Hoffen wir, dass die Umsetzung klappen wird. Der Entscheid des Verwaltungsrates vom 30. August, auf eine Belangung des Beobachters zu verzichten, dürfte der Beweis sein, dass dessen Berichte nicht so sehr im Unrecht waren. Das oberste Ziel muss heute sein, das arg strapazierte Vertrauen der Bevölkerung wieder herzustellen und zurückzugewinnen.

Mit diesen Bemerkungen und der Feststellung, dass sich nun doch tatsächlich etwas bewegt hat, ziehen wir unser Postulat zurück.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Vorerst möchte ich dem Staatsrat für die verzögerungsfreie Veröffentlichung des Audit-Berichts danken. Es ist auch in meiner Erinnerung eine Premiere, dass wir einen solchen Bericht sofort erhalten haben. Bei der Durchsicht des Berichts fällt auf, dass der Beobachter neuerdings dem Thesenjournalismus verfallen ist und die publizierten Artikel anscheinend schlecht recherchiert waren. Der Audit-Bericht lässt keinen anderen Schluss zu. Die Berichterstattung hat dem Spital aber geschadet. Zum Glück kann der Bericht nun ebenfalls aufzeigen, dass das Leben der Patienten nicht gefährdet gewesen ist. Es bleibt die Gewissheit, dass die Notfallversorgung trotz Wartezeiten immer funktioniert hat. Es bleibt zu hoffen, dass sich die Situation durch die Inbetriebnahme eines zusätzlichen Operationssaales weiter entspannt und so etwas zur Vertrauensbildung getan wird. Durch die Schaffung des Freiburger Spitalnetzes sind die im Bericht erwähnten Massnahmen bereits weit-

gehend umgesetzt oder zumindest eingeleitet. Ich vertraue der neuen Struktur und den Aufsichtsorganen. Es liegt nun in unserer Verantwortung, dem Freiburger Spitalnetz (FSN) in Zukunft die erforderlichen Mittel zur Verfügung zu stellen, damit sein Auftrag bei steigenden Patientenzahlen erfüllt werden kann. Die Entwicklung muss auch angesichts der vorgesehenen schweizweiten freien Spitalwahl aufmerksam verfolgt werden. Wir sollten es deshalb vermeiden, die neuen Strukturen mit zusätzlichen Untersuchungen zu belasten. In diesem Sinne danke ich für die Antwort auf unser Postulat und bitte Sie, unser Postulat anzunehmen, da wir ja den Bericht gleichzeitig erhalten haben.

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec la plus grande attention les postulats P2001.07 et P2009.07 ayant trait au fonctionnement de l'Hôpital cantonal, devenu aujourd'hui Hôpital fribourgeois site de Fribourg.

Il n'y a effectivement pas de fumée sans feu mais de là à instituer une commission d'enquête... la mesure aurait été disproportionnée. Toutefois, le groupe libéral-radical relève avec satisfaction la décision qui a été prise par le conseil d'administration de confier un mandat d'audit à un expert externe à l'institution. Le rapport qui en découle et présenté en juillet dernier est rassurant. Il ne doit cependant pas seulement rassurer le Conseil d'Etat et le conseil d'administration mais surtout l'opinion publique. Il en va de la crédibilité de nos établissements hospitaliers fribourgeois et de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. De plus, un tel rapport ne doit pas rester lettre morte. En l'état, le groupe libéral-radical prend acte avec satisfaction que les mesures proposées par M. Annoni ont déjà été exécutées ou le seront dans un proche avenir, eu égard au processus d'améliorations permanentes que nécessite le réseau hospitalier fribourgeois mis sur les rails au début de l'année, faut-il le rappeler.

Enfin, nous constatons que le réseau hospitalier est une structure importante et complexe à gérer, tant au niveau du personnel que des services aux activités spécifiques. Cependant, le conseil d'administration, les directions administratives et médicales se doivent de gérer cette institution de manière très professionnelle et irréprochable afin d'éviter de nouvelles turbulences, voire des dysfonctionnements, toujours possibles.

Vu le résultat du rapport d'audit et sur ces quelques considérations, le groupe libéral-radical s'en tient aux conclusions proposées par le Conseil d'Etat dans sa réponse aux postulants.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Le groupe démocrate-chrétien a étudié attentivement les postulats Johner-Etter/Zadory et Bapst/Waeber ainsi que la réponse du Conseil d'Etat accompagnée du rapport d'audit concernant l'Hôpital cantonal de Fribourg. Le postulat Johner-Etter/Zadory ayant été retiré, si j'ai bien compris, je ne me prononcerai par sur son contenu.

Le groupe démocrate-chrétien vous propose d'accepter le postulat Bapst/Waeber en considérant directement comme rapport, comme le propose le Conseil d'Etat,

la réponse que vous avez reçue avec le rapport d'audit annexé.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance des deux postulats qui nous sont présentés. Il estime que, lorsque les mesures sont disproportionnées et surtout en matière de santé, elles sont plutôt de nature à inquiéter qu'à rassurer la population. Le groupe socialiste tient à saluer la transparence et l'ouverture du Conseil d'Etat et du conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois par la diffusion de son rapport en entier. Il relève que les quelques éléments qui auraient nécessité une attention particulière ont déjà fait l'objet de réflexions et que des mesures sont mises en route.

Dès lors, le groupe socialiste vous propose de suivre les conclusions du Conseil d'Etat, s'il n'est plus nécessaire d'accepter le postulat Johner/Zadory, d'accepter le postulat Bapst/Waeber et de considérer la réponse donnée comme rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, suite aux reproches formulés dans les articles du «Beobachter», le conseil d'administration du réseau hospitalier fribourgeois a confié, le 2 février dernier, à M. Mario Annoni le mandat de procéder à un audit de l'Hôpital cantonal de Fribourg. Pour l'exécution de ce mandat, M. Annoni a fait appel à la collaboration du professeur Peter Suter, ancien doyen de la faculté de médecine de l'Université de Genève, ancien médecin-chef du service de soins intensifs chirurgicaux des HUG et actuellement président de l'Académie suisse des sciences médicales.

Une très large enquête a été menée. De très nombreuses personnes ont été entendues. Les deux experts ont présenté leur rapport au conseil d'administration du réseau hospitalier fribourgeois ainsi qu'au Conseil d'Etat et aux médias. Ils ont pu mener leur enquête en toute indépendance et vous avez toutes et tous reçu en annexe avec la présente réponse le rapport. Il était important pour le Conseil d'Etat que nous puissions mettre à votre disposition ce rapport dans son intégralité. Les conclusions du rapport sont très claires. L'analyse des cas cités par le «Beobachter» et d'autres cas révélés par l'enquête a permis d'établir qu'aucune situation n'a mis en danger la vie des patients concernés. En ce qui concerne le transfert de patients nécessitant une intervention neurochirurgicale, surtout les cas d'urgence, dans un hôpital universitaire proche, il est réglé par une convention et cette pratique est adéquate. Si le conseil d'administration n'a pas souhaité déposer une plainte contre le «Beobachter» suite à l'analyse de ce rapport, c'est simplement parce qu'il nous semblait plus important de concentrer nos efforts sur la construction de ce nouveau réseau plutôt que de perdre des énergies dans des batailles vaines.

Le Conseil d'Etat est satisfait des conclusions de ce rapport et tient à réitérer sa confiance et ses remerciements à l'ensemble du personnel, qui accomplit un travail difficile et exigeant au quotidien pour assurer une prise en charge de qualité et professionnelle des patients. Par ailleurs, je souhaiterais relever que l'enquête s'est effectuée sur la situation qui prévalait avant

la mise en place du réseau hospitalier fribourgeois et les cas cités de relations tendues avec l'ancien médecin de la clinique chirurgicale ou des relations tendues entre le personnel concernaient bien une période qui est passée.

Certaines des mesures proposées par M. Annoni, telles que l'engagement d'un directeur médical – qui vient de débiter au 1^{er} septembre, c'est le docteur Vermeulen – la professionnalisation de la communication – nous avons déjà engagé une chargée de communication, qui se charge de la communication externe mais aussi de la communication interne, qui est un élément particulièrement important dans la mise en place de ce réseau – ont déjà été réalisées.

Pour sa part, le conseil d'administration du réseau hospitalier fribourgeois a procédé à une analyse approfondie du contenu, des conclusions et des recommandations de l'audit Annoni. Il est également soucieux d'une gestion professionnelle et conscient des enjeux qui attendent le nouveau réseau hospitalier fribourgeois. Le conseil d'administration entend concrétiser, dans les meilleurs délais, toutes les recommandations du rapport Annoni. Il entend également étendre ces mesures à l'ensemble de l'Hôpital fribourgeois multisites et profiter ainsi de la période de mise en place du nouveau réseau hospitalier fribourgeois pour le doter de structures et d'outils de gestion adaptés à sa nouvelle dimension.

C'est pour ces raisons que le conseil d'administration a d'ores et déjà décidé de fixer de manière claire et précise le rôle et les compétences des organes et des responsables de l'Hôpital fribourgeois, de mandater un expert pour accompagner le nouveau conseil de direction dans ses premiers mois de fonctionnement – l'expert a été engagé, il a déjà commencé ces travaux – de formaliser la hiérarchie des opérations – c'est aussi en cours – de confirmer la subordination des médecins responsables des blocs opératoires au directeur médical, de préciser l'organisation et la mission de la pharmacie, de mettre en place et faire appliquer un concept de gestion des conflits, de poursuivre l'élaboration d'un concept de communication interne et externe, de renforcer le bilinguisme, d'inviter tous les collaborateurs à s'impliquer davantage dans le processus.

En réponse au postulat de MM. les députés Waeber et Bapst, le Conseil d'Etat tient à relever les trois points suivants. Le Conseil d'Etat, en accord avec le conseil d'administration, a publié le rapport dans son intégralité, en français et en allemand. Le Conseil d'Etat constate que le conseil d'administration a toujours voulu apporter toute la transparence nécessaire et qu'il remplit pleinement son rôle en tant qu'organe supérieur de l'établissement autonome, conformément à la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois. Le conseil d'administration a la responsabilité du développement de ce réseau et doit veiller à son bon fonctionnement. Et le Conseil d'Etat constate que le conseil d'administration entend concrétiser dans les meilleurs délais toutes les recommandations du rapport d'audit et a établi un calendrier de mise en œuvre. Le Conseil d'Etat n'entend dès lors pas prendre d'autres mesures dans l'immédiat. Il constate que la gestion du réseau hospitalier s'inscrit dans un processus d'amélioration permanent. Le Conseil d'Etat sera régulièrement in-

formé par ma Direction des démarches entreprises par le conseil d'administration.

Le Conseil d'Etat vous invite dès lors à accepter le postulat des députés Waeber/Bapst et de considérer la présente réponse, avec son annexe, comme rapport. J'ai pris acte du retrait du postulat Zadory/Johner-Etter.

Je remercie aussi tous les intervenants qui se sont exprimés en réitérant leur confiance dans la mise en place du réseau hospitalier fribourgeois.

– Le postulat P2001.07 Ueli Johner-Etter/Michel Zadory est retiré par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération du postulat P2009.07 Markus Bapst/Emanuel Waeber est acceptée par 88 voix contre 1. Il n'y a pas abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H. (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B. (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 88.*

Ont voté non:

de Weck (FV, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé, la réponse du Conseil d'Etat tenant lieu de rapport.

Motion N° 1005.07 Michel Buchmann/ Christiane Feldmann (implication plus forte du Grand Conseil dans la Commission de planification sanitaire cantonale)¹

Prise en considération

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). En mars 2007, nous avons déposé avec ma collègue une motion demandant une modification de la loi sur la santé et en particulier des articles concernant la constitution d'une commission de planification sanitaire. L'objectif de notre motion était de replacer la commission au centre du débat de planification sanitaire et d'analyse des besoins en soins de la population fribourgeoise ainsi que des moyens spécifiques de les satisfaire; c'est ainsi que s'exprime notre loi sur la santé. Au printemps 2007, nous avons l'évident sentiment que telle n'était pas la réalité!

Les événements récents concernant le projet de planification hospitalière 2007 en ont apporté la démonstration et justifient donc la motion, qui, je le rappelle, a été déposée bien avant la consultation que nous venons de vivre durant l'été. Les débats déclenchés nous ont en effet confirmé que depuis le 22 février 2006, cette importante commission ne s'est réunie que trois fois, la dernière fois le 11 décembre 2006. J'ajoute que depuis le 1^{er} octobre de cette année, elle s'est déjà réunie deux fois, ce qui démontre que les actions entreprises ont déjà eu un certain impact. Je reconnais que selon la réponse du Conseil d'Etat, la commission a été consultée à ces occasions, mais je constate qu'elle n'a pas accompagné la réflexion de fond, ni ne s'est prononcée sur les options proposées à la consultation qui vient de se terminer. Accompagner et élaborer un rapport ne signifient pas le rédiger. Il est évident que la mission d'une commission n'est pas de rédiger. Elle est aidée en cela par l'administration et éventuellement par des experts. Ce n'est en tout cas pas un argument pour éviter de réunir une commission chargée d'une mission d'élaboration de la planification hospitalière cantonale selon l'ordonnance du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat amène un deuxième argument pour justifier la mise à l'écart de cette commission à cet instant. Dans sa réponse à ma question, il relève «*l'impossibilité des membres qui la composent d'en débattre sereinement à cause de leur soi-disant volonté de ne défendre que des intérêts divergents et parfois opposés*» – je cite les termes de la réponse du Conseil d'Etat. Le groupe démocrate-chrétien n'accepte pas de tels propos et je pense que les députés membres de commissions dans ce parlement apprécieront ce jugement de valeur. Il faut donc réformer la loi de 1999 et procéder à la mise en place d'une nouvelle commission de planification sanitaire dans laquelle la position du Grand Conseil sera renforcée.

Actuellement, selon l'article 15 de la loi, la commission se compose du chef du Service de la santé publique, du médecin cantonal, de cinq membres nommés par le Conseil d'Etat et de cinq membres nommés par le Grand Conseil, le secteur privé étant représenté de

¹ Déposée et développée le 15 mars 2007, *BGC* p. 279; réponse du Conseil d'Etat le 21 août 2007, *BGC* p. 1516.

manière équitable. Selon le même article, la Directrice de la santé publique en fait partie et la préside. Il faut bien constater que la commission actuelle donne à la Directrice de la santé une confortable marge de manœuvre, puisqu'elle détient à la fois l'agenda et l'ordre du jour de la commission à moins que trois commissaires fortement engagés provoquent des séances et bousculent les agendas; on a bien dû constater que cela n'a pas fonctionné!

Avec notre motion, nous apportons d'importantes modifications de la composition de la commission en modifiant l'alinéa 3 de l'article 15 et en ajoutant un nouvel alinéa 4.

Le nouvel alinéa 3 dit en ceci: «*Elle se compose de onze membres, le secteur privé étant représenté de manière équitable. Cinq membres sont élus par le Grand Conseil et cinq membres sont désignés par le Conseil d'Etat. Le chef ou la cheffe du Service de la santé publique et le médecin cantonal en font également partie avec voix consultative et un membre est nommé par la commission elle-même.*».

L'alinéa 4 ajoute: «*La commission nomme son président et la durée des mandats correspond à celle d'une période législative.*». Nous maintenons donc une répartition égalitaire des droits de vote entre les représentants du Grand Conseil et ceux désignés par le Conseil d'Etat. Il s'agit à notre avis d'un élément utile au développement d'une bonne qualité des débats et des propositions qui en sortiront. Les deux hauts fonctionnaires du Service de la santé y participent aussi, mais avec voix consultative. Nous donnons en plus à la commission la possibilité d'étendre ses compétences en nommant elle-même un de ses membres. Mais nous proposons surtout que la commission nomme son président et que ce dernier ne soit plus automatiquement le Directeur ou la Directrice de la santé publique. Cette solution permettra à la Direction de la santé publique de garder une distance critique par rapport aux débats tout en profitant de l'engagement et de l'expertise technique et politique des membres de la commission, tout à fait aptes à défendre et profiler l'intérêt général quoi qu'on en dise.

Le Conseil d'Etat salue l'objectivité des motionnaires de renforcer à l'avenir la position du Grand Conseil dans les réflexions de planification. Par contre, il vous propose de rejeter la motion formulée sous une forme rédigée. La raison essentielle est liée au fait qu'il prévoit un prochain nettoyage de la loi pour l'adapter à l'évolution de la législation fédérale, notamment de la nouvelle loi fédérale sur les professions médicales de 2006. A cette occasion, il proposera, dit-il, de revoir le fonctionnement de toutes les commissions mises en place par la loi sur la santé de 1999 afin d'en mieux définir le fonctionnement et les prérogatives.

Dans les conclusions de sa réponse, il annonce qu'il compte soumettre un contre-projet à la proposition formulée qu'apporte notre motion. J'ose alors rappeler que pour apporter un contre-projet, il faut qu'une proposition existe. Si nous retirons la motion, il n'y aura plus de raison de faire un contre-projet, puisqu'il n'y aurait plus de proposition nouvelle! Nous allons donc maintenir notre motion et vous proposer de la soutenir, car cette commission particulière, à savoir la commission de planification sanitaire, a un rôle immédiat et

éminent à jouer dans l'accompagnement de l'évolution de notre système de santé cantonal au travers de la mise en place du réseau hospitalier ainsi que de celui intégrant l'ensemble des soins psychiatriques.

Il est pour nous impossible d'attendre plus longtemps. Nous serons prêts lors de la réforme de la loi sur la santé à reconsidérer nos positions à la lumière du contre-projet du Conseil d'Etat. Celui-ci se fera par rapport à une disposition législative nouvelle que la volonté du Grand Conseil aura pu manifester en acceptant tout de suite la motion proposée.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die Motion von Kollegin Feldmann und Kollege Buchmann zur Kenntnis genommen und eingehend diskutiert. Wir sind zum Schluss gekommen, die Motion, wie sie uns nun unterbreitet worden ist, abzulehnen. Mit folgender Begründung: Auf der einen Seite haben wir ein gewisses Verständnis für die Motionäre. Wenn man aber das Gesundheitsgesetz konsultiert, sind schon für alle Bereiche Kommissionen mit verschiedenen Interessengruppen bestimmt und eingesetzt. Somit erübrigt sich eine Zufügung des Absatzes 4 im Artikel 15. Wir sind auch der Meinung, dass es unzweckmässig ist, eine beratende Kommission des Staatsrates mit der Zusammensetzung des Verwaltungsrates, analog der Kantonalbank in unserem Fall, zu vergleichen. Dies sind zwei Paar Schuhe. Der Staatsrat hält in seinem Bericht fest, dass bei der vorstehenden Revision des Gesundheitsgesetzes die Frage der Kommissionszusammensetzung Vorrang hat. Im Entwurf der Spitalplanung, der zur Zeit in der Vernehmlassung ist, ist unter Punkt 3.4 (Kompetenzen auf Kantonsebene) festgehalten, dass möglichst alle Interessengruppen berücksichtigt werden sollten, damit der Leistungsauftrag gemäss Bundesrat gewährleistet werden kann. Gemäss Art. 73 und 66 des Grossrats-Gesetzes wird der Staatsrat aufgefordert, im Gegenentwurf nicht von den Anliegen der Motion abzuweichen. Mit diesen Bemerkungen wird mehrheitlich das Mitte-Links-Bündnis die Motion abweisen und mit grossem Interesse den Gegenentwurf des Staatsrates abwarten.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien soutiendra la motion de nos collègues Michel Buchmann/Christiane Feldmann. Cette motion a pour but une meilleure implication du Grand Conseil en matière de planification sanitaire. A nos yeux, le changement proposé par les motionnaires dans la composition de la commission de planification sanitaire cantonale est justifié et constitue un premier pas important vers l'objectif recherché. Le groupe démocrate-chrétien n'estime pas judicieux que le chef du Service de la santé publique et le médecin cantonal aient une voix délibérative dans cette commission. Cela a pour conséquence une sous-représentativité des représentants du monde politique.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat partage les vues des motionnaires en ce qui concerne la nécessité d'une meilleure implication du Grand Conseil dans le processus de planification sanitaire. Il propose d'aborder ces questions dans la prochaine révision de la loi sur

la santé mais s'oppose à la proposition formelle faite dans la motion.

Le groupe démocrate-chrétien est de l'avis qu'il n'y a plus de temps à perdre et que ces réformes sont urgentes. Un exemple pour étayer cette affirmation: la planification hospitalière mise en consultation jusqu'au 15 septembre dernier. Le groupe démocrate-chrétien regrette – et il l'a dit dans la procédure de consultation – que la commission de planification sanitaire n'ait pas été vraiment impliquée dans l'élaboration de cet important rapport.

En acceptant cette motion, nous donnerons un signe clair au Conseil d'Etat et la modification demandée pourra ainsi être directement incluse dans la révision annoncée de la loi sur la santé.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette motion.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). C'est comme d'habitude avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance et étudié de façon approfondie à la fois le contenu de la motion et bien évidemment la réponse qui lui a été donnée par le Conseil d'Etat; ce qui, disons-le d'emblée, nous laisse passablement sur notre faim.

En effet, dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit partager le souci des motionnaires pour une meilleure implication du Grand Conseil en matière de planification sanitaire mais doute que ce but puisse être atteint par le biais de la solution proposée; ce qui me surprend fortement.

A mon avis, bien au contraire, M^{me} la Commissaire du gouvernement, en acceptant la motion de nos collègues Buchmann et Feldmann, on fait un premier pas et on va dans le bon sens, puisqu'en modifiant l'article 15 al. 3 et en introduisant un nouvel alinéa 4 dans la loi du 16 novembre 1999, on donne un signal fort au Grand Conseil en impliquant plus fortement tous les députés dans cet épineux et très controversé dossier qu'est et que restera la planification hospitalière.

De plus, M^{me} la Commissaire du gouvernement, à la page 3 de votre réponse, vous acceptez la nécessité de ces modifications, notamment démontrées par le fait que parmi les membres de la commission de planification sanitaire, seuls aujourd'hui deux de ses membres nommés par le Grand Conseil exercent encore leur fonction de député. Qu'on se le dise et redise encore, comme l'ont relevé nos collègues Charly Haenni et Michel Buchmann dans le cadre de leur motion, au demeurant acceptée par le Grand Conseil, il est révolu le temps où pour faire plaisir à un parti ou pour remercier untel pour son engagement au service de la collectivité, on le maintient dans des commissions ou des conseils d'administration. Alors agissons dès maintenant!

Comme certains d'entre nous, j'ai pris le temps de lire durant cet été les 227 pages de la nouvelle planification hospitalière, sans compter les annexes et, à ma grande surprise, à l'instar d'autres partis politiques, j'ai constaté que la commission de planification sanitaire ainsi que le Conseil d'administration du réseau hospitalier fribourgeois n'avaient été peu ou pas du tout consultés. Est-ce à dire, M^{me} la Commissaire, que les membres n'ont pas les compétences voulues? Dans

ce cas, et cette motion vous donne la possibilité de le faire, il faut les changer!

Il n'en reste pas moins qu'une planification de cette envergure n'est pas seulement l'apanage du Conseil d'Etat et de certains spécialistes mais aussi de tous les autres acteurs que sont les commissions mises en place, les collectivités publiques, les privés, le Grand Conseil et j'en passe. Il est vrai aussi, et je vous le concède, M^{me} la Commissaire du gouvernement, pouvoir contenter tout le monde dans ce secteur si particulier qu'est la santé – et là, je parle en connaissance de cause comme ancien président de l'Hôpital du sud fribourgeois – n'est pas chose aisée et ne le sera jamais. En conclusion, fort de ces quelques considérations ainsi que de la pertinence des arguments avancés par les motionnaires et dans l'attente de la révision de la loi sur la santé que nous présentera le Conseil d'Etat, espérons-le, avant la fin de la législature et dans le but avoué d'impliquer encore plus le Grand Conseil aux réflexions stratégiques de la planification sanitaire de ce canton, c'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la motion de nos collègues Buchmann et Feldmann.

Morel Françoise (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste partage le souci des motionnaires quant au renforcement du rôle du Grand Conseil au sein de la commission de planification sanitaire. Comme l'indique la réponse du Conseil d'Etat, également conscient de ce problème, la loi sur la santé datant de 1999, son application appelle quelques modifications et adaptations, qui seront traitées début 2008 par la Direction.

Non seulement la commission de planification sanitaire mais d'autres œuvrant dans le domaine de la santé seront concernées. Les objectifs, la répartition des tâches entre les différentes commissions seront clarifiés. Il sera utile de prévoir également une coordination, une mise en commun des réflexions et travaux des commissions et autres groupes de travail de ce secteur, ceci dans le but de gagner en complémentarité et en efficacité au profit du système global de santé cantonale.

Le groupe socialiste ne peut suivre la proposition des motionnaires de s'inspirer du système de la Banque cantonale fribourgeoise pour la nomination des membres. Ce qui est applicable dans ce contexte ne l'est pas nécessairement pour une commission de ce type. Le Conseil d'Etat, dans le cadre de la révision partielle de la loi sur la santé, prendra en compte les éléments soulevés par les motionnaires, ceci par le biais d'un contre-projet à leur motion. Le groupe socialiste attend le projet de révision de la loi sur la santé, qui ne se limitera pas à revoir les objectifs et tâches de la commission sanitaire mais s'étendra également aux différentes commissions et objets pour lesquels la nécessité de procéder à des modifications se révèle nécessaire et abordera les problèmes soulevés après étude. Il ne soutiendra donc pas cette motion.

Feldmann Christiane (*PLR/FDP, LA*). Ich möchte dem Staatsrat danken, dass er die Notwendigkeit des vermehrten Einbezugs des Grossen Rates in die kantonale Gesundheitsplanung anerkennt. Leider konnte sich der Staatsrat nicht aufraffen, die Motion zu akzep-

tieren, da er sehr wahrscheinlich die vorgeschlagene Zusammensetzung der Kommission nicht ideal findet. Der Grosse Rat hat in diesem Sommer ein Postulat betreffend der Versorgung der Bevölkerung mit Hausärztinnen und Hausärzten und der Notfallversorgung im ländlichen Raum überwiesen. Wir haben neue Gesetze für ein Spitalnetz, für die Betreuung zu Hause und für die Betreuung psychiatrischer Probleme. Die überarbeitete Spitalplanung ist in der Vernehmlassung. Mit diesen neuen Gesetzen ist aber die prospektive, strategische Arbeit nicht abgeschlossen. Vielmehr muss die kantonale Gesundheitsplanung die Vorgaben dieser gesetzlichen Grundlagen koordinieren und auf die vielen offenen Fragen Antworten finden. Um den Grossen Rat in die strategischen Überlegungen vermehrt einzubinden, schlagen wir folgende Zusammensetzung der Kommission der Gesundheitsplanung vor (ich wiederhole, was mein Kollege Ihnen vorgestellt hat):

- fünf Mitglieder vom Grossrat gewählt;
- fünf Mitglieder vom Staatsrat ernannt;
- ein Mitglied von der Kommission;
- der oder die zuständige Staatsrätin respektive Staatsrat und der Kantonsarzt sind beratende Mitglieder.

Die Kommission wählt ihren Präsidenten oder ihre Präsidentin selbst.

Als Exekutiv-Mitglied auf kommunaler Ebene habe ich ein gewisses Verständnis dafür, dass es dem Staatsrat nicht passt, ein Präsidium aus den Händen zu geben. Da aber die Kommission den Auftrag hat, den Staatsrat zu beraten, kann der Staatsrat bei einer guten Zusammenarbeit vom Wissen und der Arbeit der Kommission profitieren. Zudem wird die zuständige Staatsrätin (oder der zuständige Staatsrat) immer noch entscheiden können, welche Vorschläge mit positivem Antrag an den Gesamt-Staatsrat weitergegeben werden. Es wird aber auch die Aufgabe der gewählten Kommissionsmitglieder sein, die Verbindung zum Grossen Rat mit einer aktiven Kommunikation sicherzustellen. Die Wahl des elften Mitgliedes durch die Kommission soll der Kommission erlauben, allfällige fehlende Kompetenzen zu beschaffen.

Auch im Hinblick auf die angesagte Überarbeitung des Gesundheitsnetzes ist der Zeitpunkt ideal, die Kommission neu zu besetzen und in eben diese Arbeit mit einzubeziehen und so auch den Grossrat vermehrt zu berücksichtigen. Falls das überarbeitete Gesetz neue Aufgaben vorsehen würde, könnte dies durch diese Kommission übernommen werden.

Ich bitte Sie, dem Argument des Staatsrates, dass die Motion abzuweisen sei, da er einen Gegenentwurf erarbeiten werde, nicht zu folgen. Denn nur mit einer Annahme der Motion wird uns auch ein Gegenentwurf unterbreitet werden. Ich danke meinen Kollegen und Kolleginnen jetzt schon, dass sie der Motion zustimmen, und dem Grossen Rat in der strategischen Arbeit in der wichtigen Frage der Gesundheitsversorgung unserer Bevölkerung vermehrt Einfluss geben.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je souhaite remercier tous les inter-

venants qui se sont prononcés en faveur de la proposition du Conseil d'Etat. En préambule, je relève que le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires Buchmann et Feldmann en ce qui concerne une meilleure implication du Grand Conseil en matière de planification sanitaire cantonale.

La planification sanitaire cantonale est articulée autour de six volets:

1. plan cantonal de la promotion et de la prévention de la santé;
2. planification des soins ambulatoires;
3. planification des organisations de soins et de l'aide à domicile;
4. planification des EMS;
5. plan cantonal des soins en santé mentale;
6. plan médico-hospitalier.

Durant ces dernières années, c'est surtout la planification hospitalière qui a fait l'objet d'une attention toute particulière et je suis persuadée que nous devons très rapidement entamer la réalisation d'une planification sanitaire globale, qui comprend bien les six volets que je viens d'évoquer. Il y a lieu en effet de coordonner les différentes planifications entre elles. Notre loi sur la santé date de 1999 et elle a été une des premières lois de la nouvelle génération en matière de santé en Suisse. Elle a servi d'exemple à plusieurs cantons et, dans les grandes lignes, elle a fait ses preuves et donné satisfaction. Cependant, après six ans d'application, il apparaît nécessaire de la revisiter. En ce qui concerne le rôle de la commission de la planification sanitaire, il y a effectivement lieu de clarifier tant les domaines de planification sanitaire que la délimitation des champs d'action des différentes commissions, telles que la commission de planification sanitaire, la commission de promotion et de prévention de la santé et le conseil d'EMS. Cela a d'ailleurs été relevé par la commission de planification sanitaire elle-même, qui a siégé deux fois durant la semaine dernière.

Nous souhaitons aussi renforcer le rôle du Grand Conseil dans cette planification. Il faut relever que, conformément à l'article 20 al. 1 de la loi sur la santé, le Grand Conseil établit sur proposition du Conseil d'Etat les objectifs de la planification sanitaire. Force est de constater aujourd'hui que pour plusieurs raisons, ces objectifs n'ont jamais pu être soumis au Grand Conseil. Il s'agit entre autres de l'absence de bases nécessaires, comme par exemple l'évaluation de la santé de la population. Le Conseil d'Etat souhaite également renforcer le rôle de ce Grand Conseil.

Les motionnaires posent effectivement de bonnes questions et le Conseil d'Etat partage également ce souci d'une meilleure intégration du Grand Conseil dans le processus de planification sanitaire. Cependant, leur motion est formulée sous une forme rédigée et n'apporte pas de solution quant aux objectifs de la planification sanitaire, ni quant à la délimitation du champ d'action des différentes actions qui œuvrent dans le domaine. Par ailleurs, il ne paraît pas adéquat

de s'inspirer de la commission du conseil d'administration de la Banque cantonale pour composer une commission du Conseil d'Etat, qui, je vous le rappelle, est consultative.

Cependant, conformément à l'article 73 de la loi portant règlement du Grand Conseil, je vous le lis afin de répondre à une des interrogations qui ont été soumises par M. le Député Buchmann: «*Si la motion est formulée sous une forme rédigée, le Conseil d'Etat peut en outre exposer les grandes lignes d'un contre-projet ou annoncer un projet complémentaire*». C'est donc bien sur cette base-là que nous nous posons et ce n'est pas pour écarter les éléments que contient cette motion.

Le Conseil d'Etat soumettra donc un contre-projet sous la forme de la révision partielle de la loi sur la santé, qui maintiendra la compétence du Grand Conseil pour la fixation des objectifs de planification sanitaire en précisant au besoin la procédure, clarifiera la répartition des tâches entre les différentes commissions. Le projet de loi veillera à ce que le Grand Conseil soit mieux intégré dans ce processus de planification. Je rappelle, comme cela a déjà été relevé dans le débat, que seuls deux députés sur les cinq nommés sont encore actifs aujourd'hui. Nous allons donc plus loin que ce que demandent les motionnaires. Nous pensons que les préoccupations des députés pourront ainsi être prises en compte dans le grand projet que le Conseil d'Etat soumettra dans le cadre de la révision sur la loi.

J'aimerais apporter quelques précisions. Il a été relevé à plusieurs reprises ce matin un problème dans l'intégration de la commission de planification sanitaire sur le processus de la planification hospitalière que nous venons de mettre en consultation. J'aimerais rappeler que la commission de planification sanitaire a été consultée trois fois sur ce projet de planification:

- une fois pour déterminer la méthode que nous allons mettre en place pour le calcul, une méthode qui nous est donnée par le Conseil fédéral, et que la commission de planification a avalisée;
- la deuxième fois, la commission de planification sanitaire s'est prononcée sur les scénarios de croissance de la population que nous retenions;
- a troisième fois, la commission de planification s'est prononcée sur la politique que nous allons pratiquer en matière de durée de séjour dans les hôpitaux.

Sur la base de ces trois éléments, nous avons pu élaborer, avec l'aide du Service de statistiques du canton de Vaud, le projet qui a été mis en consultation. C'est effectivement un rapport qui se base sur une analyse de chiffres et qui arrive à un certain nombre de conclusions.

Nous avons souhaité ensuite consulter l'ensemble des acteurs concernés dans ce canton, c'est-à-dire les différents hôpitaux, les réseaux de santé, la Société friburgeoise de médecine, les communes, l'association des communes et j'en passe. Nous avons vraiment procédé à une très large consultation. Aujourd'hui, nous avons fait la synthèse de tous les retours qui nous ont été faits sur cette consultation. Depuis la semaine passée, la commission de planification sanitaire s'est penchée sur ce projet de planification avec les remarques

de l'ensemble des acteurs concernés. Je dois vous dire que les deux séances se sont passées dans un excellent état d'esprit. Si, effectivement, l'un ou l'autre de ses membres a pu en début de séance exprimer une certaine frustration par rapport à la procédure choisie, il a aussi été relevé que nous étions dans l'urgence. Nous devons, au 31 décembre, être prêts avec une nouvelle liste des hôpitaux, faute de quoi nous encourrons vraiment des problèmes de financement des factures en milieu hospitalier dès le 1^{er} janvier 2008, puisque nous sommes déjà au-delà du délai que nous a donné le Tribunal fédéral.

Je voudrais vraiment dire ici que la commission de planification sanitaire garde en ses mains l'ensemble des éléments. Elle va se prononcer sur chaque élément et sur chaque mission de la planification, sur chaque objectif. La commission n'a absolument perdu aucun poids dans toute cette procédure.

Par ailleurs, la commission va préavisier cette planification hospitalière pour le Conseil d'Etat et ce n'est pas la Directrice de la santé qui aura le loisir de choisir quelles propositions elle souhaite transmettre ou pas au Conseil d'Etat, c'est bien le préavis de la commission de planification sanitaire, dans son intégralité, qui sera soumis au Conseil d'Etat.

Par rapport aux autres éléments, je ne peux que redire qu'effectivement, nous souhaitons, nous, une plus grande implication- là, je crois que c'est quelque chose qui a été unanimement relevé – et que cette planification hospitalière concerne vraiment tout le monde, pas seulement les membres de la commission de planification sanitaire cantonale mais bien l'ensemble des acteurs.

C'est avec ces considérations que je vous demande pour ma part de refuser la motion et d'accepter la proposition du Conseil d'Etat qui sera d'élaborer un contre-projet prenant en compte les remarques données par les motionnaires.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 63 voix contre 27. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP),

Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 27.*

Se sont abstenus:

de Roche (LA, ACG/MLB), Stempfel-H (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de loi N° 28 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité¹

Rapporteur: **Michel Zadory** (UDC/SVP, BR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le sujet nous touche tous, puisque d'ici 10 à 20 ans, nous serons personnellement confrontés aux prestations complémentaires.

La réforme de la RPT a des incidences dans de multiples domaines et nous en avons un exemplaire. Dorénavant, les missions dévolues à la prestation complémentaire seront assurées aussi bien par la Confédération que par les cantons.

Qu'est-ce qu'une prestation complémentaire? Alors si vous ne le savez pas, il y a une très bonne brochure de l'AVS qui peut vous renseigner. Cette prestation complémentaire a deux piliers, d'abord c'est une prestation qui vient en aide lorsque les rentes sont insuffisantes et lorsque l'on a de la peine à couvrir les besoins vitaux. Le deuxième pilier, c'est quand on a de la peine à rembourser les frais médicaux.

Le canton de Fribourg a actuellement trois ans pour remettre à jour la loi d'application. Comme vraisemblablement la RPT entrera en vigueur le 1^{er} janvier 07, nous devons actuellement parer au plus pressé et faire les modifications élémentaires de notre loi d'application. La loi sur les prestations complémentaires fixe impérativement les montants attribués à leur valeur maximale, alors que jusqu'à présent, on avait une fourchette. Le projet de loi proposé que vous avez pu lire dans le message 28 modifie principalement l'art. 2, qui est complètement retravaillé, elle concerne les compétences octroyées au canton par la législation fédérale.

Elle a bien sûr des conséquences financières, qui vous intéressent tous, nous devons notamment compter avec une perte de recettes de 14,3 millions et avec une compensation il est vrai, des frais administratifs de la part de la Confédération de 1,3 million. Il faudra naturellement gérer le surplus de paperasse, donc il y aura du travail administratif augmenté et on devra temporairement – et je dis bien temporairement – augmenter le personnel de la caisse et pour cela, un crédit de 250 000 francs a été prévu au budget 2008, comme vous pouvez le lire. La commission s'est réunie très rapidement, on a eu comme soutien M. Jean-Marc Kuhn, directeur des assurances sociales et M. Jürg Herren, secrétaire de la DSAS, elle s'est réunie le 17 septembre dernier et après avoir accepté les modifications de la formulation de la lettre d de l'art. 2, la commission a accepté par sept voix sans opposition et sans abstention, cette nouvelle loi.

La Commissaire. Dans le cadre de la RPT, le Parlement fédéral a procédé à plusieurs révisions totales ou partielles de lois fédérales, parmi celles-ci, il y a une révision totale de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse/survivants/invalidité.

Le Conseil fédéral a mis en consultation auprès des cantons l'adaptation des ordonnances y relatives et il apparaît d'ores et déjà qu'il ne sera plus possible de plafonner les prestations complémentaires comme le canton de Fribourg l'a pratiqué jusqu'à ce jour.

Au vu des conséquences qu'aura ce projet sur le budget de l'Etat et de l'urgence, puisque la RPT entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Conseil d'Etat vous soumet ce projet de loi, qui a été élaboré sur la base de l'ordonnance mise en consultation, ce n'est que fin novembre que le Conseil Fédéral devrait adopter l'ordonnance définitive.

Selon nos informations, il ne devrait pas y avoir de modifications suite à la consultation sur les points qui concernent le présent projet de loi.

Le Conseil d'Etat s'est tout d'abord demandé s'il y avait lieu de procéder à une modification totale de notre loi sur les prestations complémentaires ou à une modification partielle, il a finalement retenu l'option d'une modification partielle pour plusieurs raisons:

1. l'urgence;
2. le texte définitif de l'ordonnance n'est pas encore disponible;
3. le projet doit permettre de maintenir le bilan RPT des incidences financières internes au canton, tel que le Grand Conseil l'a accepté en mai dernier;
4. dans un délai maximum de trois ans, notre canton devra revoir fondamentalement sa législation sur les établissements médicosociaux, ainsi que sur l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées, ce qui aura certainement des conséquences sur les prestations complémentaires.

C'est donc dans une réflexion beaucoup plus globale que doit s'inscrire une refonte complète de la loi sur les prestations complémentaires.

¹ Message pp.1497ss.

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui se limite donc au strict minimum. Il faut savoir que jusqu'à aujourd'hui les prestations complémentaires de notre canton étaient plafonnées à quatre fois la rente simple, c'est-à-dire 53 040 francs pour les personnes qui vivent à la maison et à 175%, c'est-à-dire 31 740 francs pour les personnes qui résident dans une institution. Or, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la nouvelle ordonnance ne permet plus de plafonner ces prestations complémentaires.

Quelles en seront les conséquences? Pour les personnes qui vivent à domicile, cette suppression de la limitation à quatre fois la rente simple ne pose pas de problème, car cette limite n'est que très rarement atteinte.

A notre connaissance, elle ne devrait concerner dans notre canton que quatre ou cinq cas. En ce qui concerne les montants forfaitaires annuels destinés à la couverture des besoins vitaux qui sont pris en compte comme dépenses reconnues pour les prestations complémentaires, les cantons ne pourront plus opter pour des montants allant d'un minimum à un maximum, la nouvelle loi fédérale fixe de manière impérative ces montants à leur valeur maximale. Pour notre canton, cela n'a aucune incidence, puisque notre canton a toujours adopté les montants maximaux. Il en va de même pour les montants maximaux des frais de loyer. Une petite modification tout de même, les bénéficiaires de prestations complémentaires qui sont propriétaires d'un immeuble verront leur fortune prise en considération au-delà de 112 500 francs, alors que jusqu'à aujourd'hui c'était une limite de 100 000 francs.

Donc en résumé, quasiment aucune conséquence pour les personnes qui vivent seules.

Par contre pour les personnes qui résident en home, la situation est toute différente. Comme il n'est plus possible de plafonner ces prestations complémentaires, le montant total des soins qui serait pris sur les prestations complémentaires, n'émargerait donc plus sur le budget des soins d'accompagnement ou de déficit des institutions.

Je vous rappelle que dans le cadre de la RPT, le Grand Conseil a adopté en mai dernier un projet de loi concernant la compensation des incidences financières entre le canton et les communes et dès le 1^{er} janvier 2008, l'Etat prendra en charge 100% de la contribution aux frais de gestion et aux dépenses en matière de prestations complémentaires, mais bien dans le cadre connu du plafonnement des prestations complémentaires à 31 740 francs ou encore de son budget 2008 du canton de 143 millions. D'un autre côté les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement dans les EMS et le déficit restant dans les foyers pour personnes handicapées, qui ne sont pas couverts par les prestations complémentaires, sont supportés à raison de 45% par l'Etat et 55% pour les communes.

Pour le budget 2008, cela représente pour les communes 93 133 050 francs pour l'excédent des dépenses des institutions pour personnes handicapées ou inadaptées et 24 750 000 francs pour le subventionnement des soins spéciaux dans les EMS.

Or, la nouvelle ordonnance ne permettra plus de plafonner les prestations complémentaires et cette situation inconnue au moment de l'établissement des incidences financières internes cantons-communes du bilan RPT

n'a pas été prise en compte dans les calculs et dans le projet de loi adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réforme de la RPT, présentée en mai dernier au Grand Conseil.

Elle a donc des conséquences financières en défaveur du canton de l'ordre de quelques 110 millions. En effet, en raison du déplafonnement des prestations complémentaires, tous les frais de soins spéciaux et l'excédent des dépenses dans les institutions spécialisées seraient pris par les prestations complémentaires et les communes ne paieraient plus rien dans ces deux domaines.

Nous avons essayé de demander une dérogation à l'OFAS afin qu'elle nous permette de poursuivre le plafonnement des prestations complémentaires durant une période transitoire de trois ans, le temps que nous révisitions totalement notre loi, mais l'OFAS ne nous a pas autorisé, même pour une période provisoire, à plafonner.

La seule possibilité qui nous reste dès lors est de fixer une limite pour les frais à prendre en considération conformément à l'art. 10 al. 2 let. a de la nouvelle loi fédérale, qui stipule que les cantons peuvent fixer la limite maximale des frais à prendre en considération en faisant des séjours dans un home. C'est en effet la seule solution pour permettre de stabiliser les coûts des prestations complémentaires au niveau de ceux prévus au budget 2008 afin de ne pas péjorer le bilan RPT pour les communes ou pour le canton.

L'ECAS a donc créé un programme informatique, nous avons passé les trois mille prestations complémentaires octroyées à des personnes en institution ou en EMS, et nous avons procédé à des simulations afin d'être le plus proche possible des 143 millions. Nous avons également procédé à un contrôle manuel par sondage pour confronter nos calculs, des ordres ont été donnés afin que les calculs se fassent en défaveur du canton et non pas des communes. Nous devons encore procéder à une dernière analyse, mais je puis, d'ores et déjà, vous dire que la limite pour les personnes en EMS devrait être fixée aux environs des 160 francs par jour et celle des personnes en institution aux environs des 140 francs par jour. Les deux valeurs limites s'expliquent par la différence du niveau général des conditions économiques, fortune et deuxième pilier.

Compte tenu des incertitudes planant encore sur la RPT en général et les montants effectivement reçus par le canton à l'avenir en particulier, le Conseil d'Etat avait informé lors de l'approbation du message RPT en mai dernier qu'il estimait qu'une reconsidération périodique de la solution adoptée s'imposait. Cette reconsidération interviendra, après deux ans déjà, sur la base des comptes 2008-2009, la situation devra une nouvelle fois être considérée à la fin de la première période d'application RPT 2008-2011.

Je tiens également à relever que ces limitations auront des conséquences sur le calcul de la majorité des trois mille personnes qui résident en institution ou en EMS. Dans certaines situations, il y aura une augmentation de la prestation complémentaire, dans d'autres une diminution, mais en finalité, pour les personnes concernées par une diminution de la prestation, il ne devrait résulter aucun désavantage pécuniaire, puisque ce qui ne sera pas pris par les prestations complémentaires le

sera par les frais d'accompagnement ou par le déficit non couvert des institutions.

Par ailleurs, tous ces calculs de rentes vont effectivement entraîner une surcharge de travail pour l'ECAS, mais aussi pour le Service de la prévoyance sociale, c'est pour cela que nous avons, d'ores et déjà, prévu au budget 2008 un montant forfaitaire de 250 000 francs pour pouvoir faire réaliser très rapidement ce travail afin que les personnes au bénéfice de prestations complémentaires ne soient pas pénalisées par des retards dans les calculs des nouvelles prestations complémentaires.

Nous avons soumis notre projet de loi à l'OFAS, qui a rendu un préavis positif, je vous invite donc, avec ces conclusions, à entrer en matière sur ce projet de loi.

Décaillet Pierre (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse/survivants/invalidité, modifications de loi rendues nécessaires par l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle législation fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse/survivants/invalidité suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

C'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière et approuve ce projet de révision de la loi du 16 novembre 1965 ainsi que la modification de l'art. 2 let. d de ce projet de loi selon la proposition de la commission parlementaire.

Toutefois, nous nous permettons de demander à M^{me} la Commissaire du gouvernement de bien vouloir nous donner des précisions au sujet du crédit de 250 000 francs prévu au budget 2008 pour une augmentation des effectifs du personnel qui devra recalculer les prestations complémentaires, environ trois mille prestations pour des personnes qui vivent dans un home.

Est-ce que le temps qui sera consacré par les employés actuellement en fonction pour former ce nouveau personnel supplémentaire, est-ce que ce temps ne pourrait pas être utilisé à bon escient pour effectuer ce surcroît de travail?

D'autre part, vous mentionnez qu'une augmentation des effectifs, au moins temporairement sera indispensable qu'entendez-vous par «temporairement»? Deux mois, six mois, une année ou plus?

Est-ce que ce personnel supplémentaire sera renvoyé lorsque ce travail sera terminé ou est-ce que ce personnel supplémentaire viendra automatiquement grossir les rangs des employés d'autres services?

Merci pour votre attention et votre réponse!

Thomet René (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance du message n° 28 accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et AI, en constatant que la RPT n'avait pas fini de nous dévoiler toutes ses subtilités.

Le déplaçonnement des PC dans la loi fédérale oblige le Conseil d'Etat à procéder à la modification qui nous est proposée pour éviter que l'Etat se trouve à suppor-

ter la totalité des frais des personnes qui vivent durablement dans un home ou un hôpital.

Nous avons pris note que la part de la Confédération, qui se situe actuellement à environ 35%, sera réduite à environ 25% dans le cadre de la RPT.

En limitant les frais à prendre en considération, le Conseil d'Etat s'assure de ne prendre à sa charge, que les 145 millions environ prévus au budget. Le solde continuera à être pris en charge dans le cadre de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement pour ce qui est des frais de homes et des déficits d'institutions spécialisées.

Nous avons noté aussi que pour les personnes concernées, cela ne changera rien dans le total de ce qui sera pris en charge pour leur financement, ce qui nous paraît particulièrement important.

Par contre, nous devons constater que le nouveau système impliquera d'une part un travail supplémentaire à la caisse cantonale de compensation, qui effectue les calculs, et d'autre part un risque de report de charge sur les communes. Si le canton gardera la maîtrise par la fixation des frais pris en considération lui permettant de rester dans les montants prévus au budget, il n'en est pas de même pour les communes, qui prendront en charge le 55% du solde, des frais non couverts par le biais de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement pour ce qui est des homes médicalisés ou par une prise en charge plus importante des déficits d'exploitation au cas où les prix de pension pris en compte devraient être estimés trop bas ou insuffisamment adaptés à l'augmentation du coût de la vie. Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'effet de la RPT ne sera pas neutre pour les communes.

Enfin, le groupe socialiste a également pris connaissance que la modification de loi proposée ne devrait durer que la période de trois ans, obligeant l'Etat à reprendre les engagements de la Confédération en la matière dans le cadre de la RPT.

En conséquence, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière, mais il souhaite toutefois, que le Conseil d'Etat donne les moyens nécessaires à la caisse de compensation. Et à l'intention de nos collègues de l'UDC: une insuffisance de personnel pour traiter les demandes dans les délais, aurait des conséquences d'une part sur les assurés qui attendent de recevoir leur décision et d'autre part sur les établissements, qui ne peuvent encaisser la totalité des factures du moment que le résidant ne dispose pas des montants nécessaires à leur couverture.

Il souhaite également que les montants fixés pour les prix de pension permettent de couvrir les frais effectifs et soient indexés à l'augmentation du coût de la vie. Un outil qui a été positivement accueilli et donc soutenu par les représentants des communes et de l'association faîtière des EMS permet de définir des standards et les montants nécessaires à leur financement, ceci dans une toute grande transparence.

Avec ces remarques, le groupe socialiste accepte le projet de loi qui vous est soumis.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse/survivants/invalidité.

Même s'il s'agit d'un strict minimum de modifications pour certainement une durée de trois ans, plusieurs membres ont regretté qu'il n'y ait que des estimations très vagues sur les incidences financières pour le canton et surtout pour les communes.

Il est également relevé dans ce message que notre canton devra revoir fondamentalement sa législation sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées ainsi que celle sur l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées.

Dans ces révisions, il sera très important d'être très précis sur qui devra payer quoi, pour le bien de notre canton et de nos communes.

Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien va accepter à l'unanimité ce projet, dans le sens de la version bis.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Bereits ab dem 1. Januar 2008 wird sich der Kanton Freiburg aufgrund der geänderten Bundesgesetzgebung über die Ergänzungsleistungen zur AHV und IV, mit einem Rückgang des Beitrags- und Mitfinanzierungssatzes konfrontiert sehen, eine Minderung seiner Zahlungseingänge in der Höhe von rund 14,3 Millionen Franken wird die Folge sein. Davon werden nur gerade 1,3 Millionen durch die Beteiligung des Bundes an den Verwaltungskosten kompensiert. Deshalb werden wir heute als Übergangslösung im bestehenden Gesetz eine Änderung vornehmen müssen, um die Kosten ab 1. Januar 2008 stabil zu halten.

Die Gesetzesänderung betrifft die Ausgaben für Ergänzungsleistungen von Personen, die sich dauerhaft in einem Alters- oder Behindertenheim oder einem Spital aufhalten. Denn die Kosten in Verbindung mit den Aufenthalten in Heimen oder Spitälern sowie die Vergütung von Krankheits- und Behinderungskosten gehen in Zukunft vollumfänglich zu Lasten der Kantone. Der Bund beteiligt sich im Fall von Personen in Heimen nur noch am Ergänzungsleistungs-Anteil, der für die Deckung des Existenzbedarfs bestimmt ist.

Heute betrifft dies in unserem Kanton 3000 Menschen. Mit der demografischen Entwicklung im Bereich der Alterung der Bevölkerung sind aber in Zukunft wesentlich mehr Betroffene zu erwarten. Das Mitte-Links-Bündnis ist deshalb der Meinung, dass der Kanton Freiburg seine Politik in Sachen Wohn- und Betreuungsformen im Alter überdenken und in neue Bahnen lenken sollte. Es müsste eines der Ziele sein, möglichst wenig Menschen dauerhaft in einem Alters- oder Behindertenheim oder einem Spital unterbringen zu müssen.

Wir bedauern zudem, dass eine Mehrheit des Grossen Rates im Mai dieses Jahres das Postulat unserer Kollegin Yvonne Stempfel-Horner und unseres ehemaligen Kollegen Paul Sansonnens abgelehnt hat, das eben gerade das Ziel hatte, die ganze Frage der Berechnungsmodalitäten der Ergänzungsleistungen, welche in der Kompetenz der Kantone liegen, zu klären.

Unter dem Vorbehalt, dass die Änderungen, welche wir heute beschliessen, für die Direktbetroffenen keine negativen Folgen haben, sind wir für «eintreten».

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die Fraktion der freisinnig-demokratischen Partei wird dem vorliegenden Gesetzesentwurf unter folgenden Voraussetzungen zustimmen: Wir haben zur Kenntnis genommen, dass der vorliegende Gesetzesentwurf keine negative Auswirkung auf die finanziellen Leistungen, die den Heimbewohnerinnen und Heimbewohnern zustehen, haben wird. Zudem gehen wir davon aus, dass die Berechnungen so gestaltet werden, dass die Gemeinden nicht zusätzlich belastet werden. In der Botschaft wird zu Recht erklärt, dass die öffentliche Hand, nämlich der Kanton zu 45%, die Gemeinden zu 55%, die nicht gedeckten Kosten übernehmen. In der Kommission wurde von Frau Staatsrätin Demierre versichert, dass mit diesem Gesetzesentwurf keine zusätzliche Belastung der öffentlichen Hand, insbesondere der Gemeinden, entstehen wird. Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten und werden der Fassung der Kommission zustimmen.

Le Rapporteur. Je constate également qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, il y a eu différentes inquiétudes:

- M. Décaillet a eu des inquiétudes concernant l'augmentation du personnel, le devenir de ce personnel quand il aura fini son travail;
- M. Thomet a eu des inquiétudes concernant la facturation;
- M. Grandjean a eu des inquiétudes concernant les incidences pour les communes;
- M^{me} Weber... (il y avait tellement de bruit dans la salle que je n'ai pas très bien compris ce qu'elle a dit);
- M^{me} Feldmann a des inquiétudes par rapport aux charges communales.

La Commissaire. Je remercie à mon tour tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière pour ce projet de loi.

En ce qui concerne les 250 000 francs: le but, c'est effectivement d'avoir à disposition le personnel qui puisse très rapidement rendre de nouvelles décisions afin de ne pas préteriter ni les assurés qui attendent ces décisions ni les établissements. Comme l'a relevé M. René Thomet, effectivement, tout retard dans les décisions de prestations complémentaires peut avoir des conséquences qui sont assez dramatiques, tant d'un côté que de l'autre. En fait, c'est du personnel auxiliaire qui va être engagé pour cette tâche spécifique, donc une fois le travail terminé, ces personnes ne travailleront plus ni à l'ECAS ni au service de prévoyance sociale. Je puis rassurer le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre, ne sont pas des postes qui émargeront par la suite aux postes de l'Etat, c'est bien du personnel temporaire utilisé pour cette tâche précise, il est toujours possible aussi d'augmenter un peu les taux des personnes en place pour profiter des compétences de celles-ci, afin de ne pas avoir à former du nouveau personnel, mais c'est uniquement pour une période déterminée pour rendre ces trois mille dé-

cisions environ que nous utiliserons ces montants, le montant de 250 000 francs est un montant maximal. Nous veillerons aussi à faire l'impossible pour ne pas utiliser l'entier de ce montant.

En ce qui concerne les conséquences financières: je l'ai dit dans l'introduction, le bilan RPT sera refait dès 2010 sur la base des comptes 2008–2009, il est important que nous puissions effectivement prendre des mesures au cas il y aurait un problème de déséquilibre tant du côté du canton que des communes.

En ce qui concerne le prix de pension, si en 2009 le prix de pension devait être augmenté, il est évident que la limite fixée pour la prise en compte dans les prestations complémentaires sera augmentée du montant indexé du prix de pension et ces fixations de limite de prise en charge des soins et du prix de pension dans les prestations complémentaires ne sont bien évidemment pas un outil que le Conseil d'Etat va utiliser pour bloquer sa participation et ainsi reporter d'éventuelles augmentations du prix de pension sur les communes, nous prendrons en compte les augmentations et nous adapterons les limites dont je vous ai parlé tout à l'heure, de 140 et 160 francs, en fonction aussi des nouveaux cas. Nous les analyserons, ce n'est pas une mesure pour bloquer sur les trois prochaines années le budget de l'Etat pour les prestations complémentaires à 143 millions, mais nous analyserons chaque année les coûts émergeant pour l'Etat et nous ne souhaitons en aucun cas faire un report de charges sur les communes par le biais de cette loi. Tout le principe de ce déplafonnement s'inscrit vraiment dans le bilan RPT qui a été fait pour les prestations complémentaires et qui a été présenté au Grand Conseil au mois de mai.

En ce qui concerne le désengagement de la Confédération, là aussi s'inscrit dans le bilan RPT, cette fois Confédération-cantons, il était prévu en tant que tel et ce projet de loi fait juste suite à ces décisions qui ont été prises tant au mois de mai, tant au niveau de l'ordonnance qui est mise en consultation, mais cela n'aggrave pas le bilan RPT pour le canton, nous sommes dans les montants annoncés par la Confédération. En ce qui concerne la personne âgée, le problème relevé par M^{me} Weber-Gobet, c'est un projet qui nous préoccupe tout particulièrement, vous le savez, nous sommes en train de concrétiser le rapport pour une prise en charge globale de la personne âgée et dans ce cadre-là, nous analysons l'ensemble des structures qui puissent être mises à disposition des personnes âgées en souhaitant les maintenir le plus longtemps possible à la maison également. Je crois que c'est le souhait des personnes âgées, c'est bien sûr aussi notre souhait, si nous pouvons mettre en place des structures intermédiaires, des structures d'accompagnement, que ce soit l'aide et les soins à domicile, des appartements protégés et foyers de jour, accueils de jour, accueils courts séjours, nous allons vraiment analyser l'ensemble des mesures et nous sommes aussi sensibles à cet aspect-là. Je ne puis que redire qu'en fait les consignes qui ont été données dans les calculs opérés par l'ECAS étaient réellement que tous les calculs se fassent en défaveur du canton et qu'ils ne surchargent pas davantage les communes, notre attention c'est de respecter ces 143 millions environ pour le budget 2008, comme je l'ai dit tout à l'heure et chaque année d'évaluer les augmen-

tations qui viennent automatiquement sur le budget de l'Etat et en aucun cas les reporter sur les communes. Je puis m'y engager ici.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 1

La Commissaire. A cet article-là, le cercle des ayants droit est redéfini.

Le nouveau premier alinéa contient une définition générale, qui renvoie à la loi fédérale et le nouvel alinéa 2 apporte une précision nécessaire pour les cas de séjours en home, dans le but d'éviter des conflits entre cantons ou communes, cela entérine le fait que résider dans une institution ou dans un EMS ne constitue pas un domicile. L'alinéa 3 est abrogé, mais la disposition est reprise sous une forme beaucoup plus complète à l'art. 2, nouveau.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 est un article nouveau, comme M^{me} la Commissaire vient de le dire.

Nous avons, à la lettre d, procédé à une modification par rapport à ce que vous avez dans votre message.

La Commissaire. Cet art. 2 (nouveau), remplace l'al. 3 de l'art. 1, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, et mentionne de manière plus exhaustive, les compétences déléguées au Conseil d'Etat, cela lui permet d'adapter à temps les dispositions d'exécution. Le Grand Conseil quant à lui, conserve son pouvoir de contrôle par le biais du budget qui lui est soumis.

La nouvelle loi fédérale mentionne que les cantons précisent quels faits peuvent être remboursés et qu'ils peuvent limiter le remboursement aux dépenses nécessaires dans les limites d'une fourniture économique et adéquate. Ce sera la base pour introduire les montants de 140 francs pour la prise en compte des prestations complémentaires et de 160 francs.

A la lettre b, le Conseil d'Etat a prévu un montant de 320 francs pour l'année 2008, il s'agit du montant admis pour les dépenses personnelles: dès 2009 il réexaminera la situation ainsi qu'il s'était engagé à le faire lors du rejet du postulat de M^{me} Stempfeli.

A la lettre c, quant au montant de la fortune pour les personnes qui vivent dans un home, le Conseil d'Etat reconduira vraisemblablement la proportion actuelle, à savoir un cinquième pour les bénéficiaires d'une rente vieillesse, un quinzième pour les autres.

A la lettre d, le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission, qui va dans le sens d'une demande de l'OFAS, j'aimerais rappeler qu'il existe une disposition transitoire à l'art. 34 de la nouvelle loi fédérale, qui stipule que tant que les cantons n'ont pas défini les frais susceptibles d'être remboursés au sens de l'art. 14 cité auparavant, les art. 3 à 18 de l'ordonnance fédérale relative aux remboursements des frais de ma-

ladie et des frais résultants de l'invalidité en matière de prestations complémentaires restent applicables par analogie, mais pour une durée maximale de trois ans, à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale.

Pour des raisons de temps et d'opportunité, le Conseil d'Etat prévoit de faire usage de cette disposition transitoire et de le mentionner dans l'ordonnance d'exécution qu'il va adopter.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).¹

ART. 2^{bis}

La Commissaire. Cette abrogation se justifie par le fait que le canton n'a plus de compétence en matière des frais de loyers.

– Abrogé.

ART. 17 TITRE MÉDIAN ET AL. 1

La Commissaire. Il s'agit-là d'une simple adaptation à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales.

– Adopté.

ART. 19

La Commissaire. Il s'agit-là d'actualiser la référence à la loi fédérale sur les prestations complémentaires

– Adopté.

ART. 2

La Commissaire. Le Conseil d'Etat fixe cette date d'entrée en vigueur, elle sera identique à la date d'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, cela devrait être le 1^{er} janvier 2008, mais nous n'avons pas encore la confirmation officielle, donc il s'agit de deux lois qui entreront en vigueur simultanément.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hännli-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rosier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 82.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Réélection du président du Tribunal de l'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 5; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Bernard Uldry*, à Villars-sur-Glâne, avec 93 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de l'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 9; nuls: 2; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Pascal l'Homme*, à Tatroz/Attalens, avec 86 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de l'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 23; nuls: 2; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Michel Morel*, à Romont, avec 77 voix.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en p. 1508.

Réélection d'un juge suppléant auprès du Tribunal de l'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 104; rentrés: 94; blancs: 5; nuls: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Jean-Paul Ecoffey*, à Villars-sous-Mont, avec 88 voix.

Réélection d'un juge auprès du Tribunal de l'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 89; rentrés: 82; blancs: 4; nuls: 1; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Roger Folly*, à Kleinbödingen, avec 77 voix.

Réélection du président du Tribunal de la Glâne

Bulletins distribués: 94; rentrés: 88; blancs: 18; nuls: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu *M. Michel Morel*, à Romont, avec 69 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de la Glâne

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blancs: 12; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Pascal l'Homme*, à Tatroz/Attalens, avec 80 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de la Glâne

Bulletins distribués: 91; rentrés: 88; blancs: 17; nuls: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Philippe Vallet*, à Bulle, avec 71 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de la Glâne

Bulletins distribués: 91; rentrés: 89; blancs: 9; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Louis Sansonnens*, à Le Pâquier, avec 80 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de la Broye

Bulletins distribués: 91; rentrés: 87; blancs: 17; nuls: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Michel Morel*, à Romont, avec 70 voix.

Réélection d'un vice-président du Tribunal de la Broye

Bulletins distribués: 85; rentrés: 79; blancs: 2; nuls: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Nicolas Emery*, à Vuissens, avec 77 voix.

Réélection d'un juge suppléant auprès du Tribunal de la Broye

Bulletins distribués: 87; rentrés: 79; blancs: 4; nuls: 1; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élu *M. Gabriel Dougoud*, à Saint-Aubin, avec 74 voix.

- La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*